PROJET SOCIAL
2019 - 2023

" VIVRE BIEN ET ENSEMBLE AU POINT DU JOUR "

CENTRE SOCIO-CULTUREL DU POINT DU JOUR

10, IMPASSE SECRET - 69005 LYON - 04.78.25.55.89 - POINT-DU-JOUR-CSC.FR

Table des matières

PREAMBULE COMMUN AUX PROJETS DES CENTRES SOCIAUX DE LYON 3

PREAMBULE COMMUN AUX 3 CENTRES SOCIAUX DU 5ème ARRONDISSEMENT DE LYON 5

METHODE MISE EN ŒUVRE..... 7

EVALUATION DU PROJET SOCIAL 2015-2019..... 12

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE..... 33

PROJET SOCIAL 2019 -2023..... 45

RESSOURCES POUR LE PROJET 2019 - 2023 50

EVALUATION DU PROJET SOCIAL 2019 -2023..... 63

SIGLES..... 64

Nos projets sociaux et projets famille revisités pour une nouvelle période d'agrément par la CAF du Rhône, prennent place dans une période de grands bouleversements. Bouleversement politique, signifié notamment par une défiance grandissante envers notre système de représentation politique, et nos institutions, qu'elles soient locales, nationales ou encore européennes. Bouleversement social, où se mêlent souvent comportement individualiste et recherche de nouveaux communs et de nouveaux liens de solidarité. Bouleversement écologique enfin, qui invite l'ensemble des acteurs, notamment publics, à engager des changements de pratiques soutenables d'un point de vue tant social qu'environnemental.

Conscient de ces enjeux [qui s'imposent à tous], nous souhaitons à notre échelle, en tant qu'acteurs identifiés et pleinement ancrés sur la ville de Lyon et dans le territoire métropolitain, y prendre part en accompagnant les habitants dans ces transformations.

Si cette période nous place dans l'incertitude, celle-ci est en même temps propice à un engagement réaffirmé du réseau lyonnais et plus largement du Rhône et de la Métropole pour proposer, innover, [entamer une réflexion approfondie vis-à-vis de leurs moyens de financement] et *in fine* repenser les modèles socio-économiques sur lesquels ils reposent. Notre Fédération, a pour rôle de nous accompagner dans cette recherche qui n'entame évidemment en rien l'utilité sociale dont le réseau a fait preuve jusqu'à présent. Pourtant , se trouvant souvent en tension entre les impératifs du quotidien et le besoin de temps pour faire émerger tout le sens de nos actions, l'étendue des projets menés par les Centres sociaux est souvent trop invisible. Aussi, nous donnons nous comme objectif d'engager un travail de fond pour valoriser ce qui fait la force de nos associations. Parce qu'ils font partis d'un réseau dont les premières pierres, ont été posées il y a 100 ans avec le centre social Laënnec (Lyon 8eme), les centres sociaux ont prouvé leur capacité à s'accorder aux mouvements de l'histoire et à répondre aux évolutions de la société, en accordant toujours une place centrale aux habitants.

Cet ancrage autant historique que territorial – les centres sociaux sont au cœur des quartiers et de leur mutation -, n'a en effet pas empêché les centres d'évoluer dans leur manière de faire et dans leur rapport aux habitants. Bien évidemment toujours au côté des familles, investi dans le cadre de la politique générale réaffirmée par la CNAF, et acteurs chevronnés du développement social local, les centres sociaux ont aujourd'hui pleinement pris la mesure de ne plus seulement « agir pour » mais bien désormais « agir avec ». Les quinze associations lyonnaises qui portent seize agréments centres sociaux comptent 25000 adhésions famille soit plus de 50000 personnes environ de tous âges, inscrivent leur action dans cette dynamique. Animateurs de la vie sociale, les centres sociaux lyonnais, qui ont également intégré au réseau un centre social/ MJC ainsi qu'un EVS, sont tous engagés dans des démarches citoyennes participatives et organisent avec les bénévoles et citoyens volontaires des services supports de notre travail de développement social local (petite enfance, enfance et accueils périscolaires renforcés depuis 2014 ,jeunes, actions familles et séniors) dans le cadre de structures ouvertes à tous et dans un esprit d'accueil inconditionnel. Dans cette optique, de nombreux professionnels du réseau – plus de 160 personnes entre le Rhône et la Métropole – se sont formés en l'espace de six ans à la démarche du *pouvoir d'agir* : aux côtés des centres sociaux les habitants peuvent agir et proposer des réponses aux défis – numériques, solidaires, environnementaux- qui comptent pour eux.

Loin d'être écarté, notre socle fondamental : respect de la dignité humaine, démocratie, et solidarité est réactivé sous ce prisme, et la mobilisation active des professionnels, administrateurs, bénévoles adhérents, et habitants est plus que jamais au cœur de notre projet. C'est dans cet esprit, en accord avec les engagements de coopération pris avec les institutions partenaires, que nous comptons continuer d'agir et de se mobiliser pour construire ensemble une société plus juste.

PREAMBULE COMMUN AUX 3 CENTRES SOCIAUX DU 5ème ARRONDISSEMENT DE LYON

Un arrondissement de l'ouest lyonnais à la géographie particulière, qui va de la Saône, au plateau et aux collines avec des habitats pavillonnaires et des immeubles.

L'enjeu commun : vivre ensemble

Les trois centres sociaux culturels du territoire, de Champvert, du Point du Jour et de Saint Just poursuivent le travail engagé depuis plus de 15 ans pour la promotion des valeurs telles que **la dignité, la solidarité et la démocratie**, sur le 5ème arrondissement de Lyon.

Cette collaboration ancienne est devenue si naturelle qu'au même titre que la prise en compte de nos quartiers respectifs, il n'y a pas de barrière à cette entente naturelle vers la construction de l'enjeu du « bien vivre ensemble ».

Les Centres sociaux et socio-culturels entendent être des foyers d'initiatives portés par des habitants associés, appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre des projets de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. En travaillant en complémentarité, les 3 Centres Sociaux cherchent ainsi par leurs actions, à réduire les inégalités et les situations d'exclusion sur leurs territoires respectifs afin que jeunes, familles et séniors, prennent leurs places dans la société actuelle et à venir.
De nombreux projets sont nés grâce à la connaissance et à l'échange des professionnels de nos 3 structures. Par exemple :

- les droits de l'enfant avec un temps fort dans le parc de la mairie du 5ème lors de la journée de clôture,
- la collectif pour l'accompagnement à la scolarité dans le 5ème arrondissement,
- les pratiques culturelles, les loisirs avec les sorties familiales co-organisées par les responsables de secteurs des 3 centres sociaux,
- l'apprentissage de la langue française pour lequel nous nous mobilisons dans le cadre de la campagne « Le français pour tous ».

Ces projets démontrent que le travail commun entre les trois structures peut se conduire à des échelles différentes, en restant pertinent et avoir des impacts sociaux positifs. Ce peut être de petits groupes d'habitants sur des actions courtes ou des projets à l'échelle de l'arrondissement.

Depuis le précédent projet, et pour deux des centres, l'impact des ALAE avec plusieurs écoles a fortement modifié le développement des actions vers les familles et les enfants de leur secteur. Ils en tiendront compte dans leurs projets respectifs, tant pour leur nouveau rôle que pour leur impact sur le terrain. La modification des ressources humaines des deux centres a entraîné de nouvelles façons de travailler qu'ils ont eu quelquefois du mal à appréhender, soulignons-le !

Le partenariat traduit également la volonté des administrateurs des 3 centres sociaux de débattre ensemble avec les pouvoirs publics, dans un esprit de coopération et non de compétition.

Cette année leur volonté a été de présenter le lancement des projets « social et familles » de chacun, ensemble à la mairie du 5e arrondissement en présence de tous les représentants de la métropole de Lyon, de la ville de Lyon et de la CAF du Rhône.

Nous constatons que la population du 5ème arrondissement est en expansion depuis 5 ans avec de nombreuses constructions. Elle semble toujours définie par deux typologies extrêmes : une part importante de familles aux ressources moyennes ou aisées et des groupes d'habitats plus défavorisés mais dispersés (La Sarra, le Bastion, Jeunet, Sœur Janin, Ménival, Bellemain).

Le vieillissement de la population est également une réalité sur le 5e. Il est souvent associé à l'isolement et à la perte de liens sociaux. Par nos actions quotidiennes, nous contribuons à apporter des réponses concrètes à ces situations (l'EquipAges en 2016 pour St Just, le projet fil rouge au Point du jour en 2017 et 2018, les tables d'hôtes tous les jeudis et ateliers d'échanges de savoirs et café associatif à Champvert). Mais plus largement, la question de la prise en compte de ces publics, à l'échelle de la ville et des pouvoirs publics nationaux, se pose toujours. Alors que partout, tant dans les villes que dans le monde rural, les institutions, les organisations publiques, les services publics et privés se « virtualisent », les Centres Sociaux laissent leurs portes largement ouvertes pour accueillir, accompagner les familles, leurs enfants, et les séniors afin notamment de prévenir ou de limiter le non recours aux droits. Les centres sociaux de proximité à vocation globale ont et auront besoin de partenaires spécialistes car ils ne peuvent pas tout faire.

De par leur culture, leurs valeurs, ils continueront de participer « au mieux vivre ensemble des populations » de leurs territoires, de façon ambitieuse avec la volonté de contribuer à la cohésion sociale.

En vue de cette présentation de leurs projets 2019- 2023, les 3 Centres Sociaux ont renforcé leurs partenariats pour élaborer cette concertation.

Les Conseils d'administration des centres sociaux
de Champvert, du Point du jour, de Saint-Just

Conformément aux circulaires de la CNAF de 2012 et de 2016 relatives à l'animation globale et à la Charte des centres sociaux et socio-culturels de France, le projet social et le projet familles 2019/2023 ont été élaborés en impliquant l'ensemble des parties prenantes selon différents niveaux de participation :

Information

- Les adhérents de l'association ont été informés depuis l'AG de 2018 et tout au long du processus de sa mise en œuvre. Ainsi, des documents de synthèse (sur le diagnostic ou encore l'évaluation) ont été mis à leur disposition. Les affichages dans le hall ont également permis de rendre visible notre démarche.
- Le Conseil d'administration a été informé tout au long du processus de son avancée, et a validé au fur et à mesure les différentes productions.
- Nos partenaires, aussi bien institutionnels que de terrain, ont été informés de notre démarche de renouvellement du projet social et du projet familles.
- Les versions finales du projet social et du projet familles seront présentées lors de notre AG de mai 2019.

Consultation

- Tout au long du projet 2015/2019, nous avons été à l'écoute des habitants. Ainsi, à chaque réunion du Conseil d'administration un point « écoute habitants » est mis à l'ordre du jour pour permettre aux habitants qui y siègent d'échanger sur ce qu'ils entendent ou constatent sur le territoire. Les professionnels renseignent quant à eux un « cahier d'écoute » qui reprend des situations spécifiques. Elles sont lues et travaillées lors des réunions d'équipe bimensuelles.
- Début 2018, nous avons sondé les habitants par un questionnaire très bref sur l'évolution de leur quartier. Nous leur demandions essentiellement s'ils avaient le sentiment que leur quartier avait évolué depuis 4 ans et si oui en quoi. Une large majorité des 90 personnes qui nous ont répondu indiquent peu d'évolution, et ceux qui en constatent, les relient majoritairement aux nouvelles constructions. Ces réponses nous ont permis de formuler des hypothèses que nous avons testées dans le cadre du diagnostic de territoire.

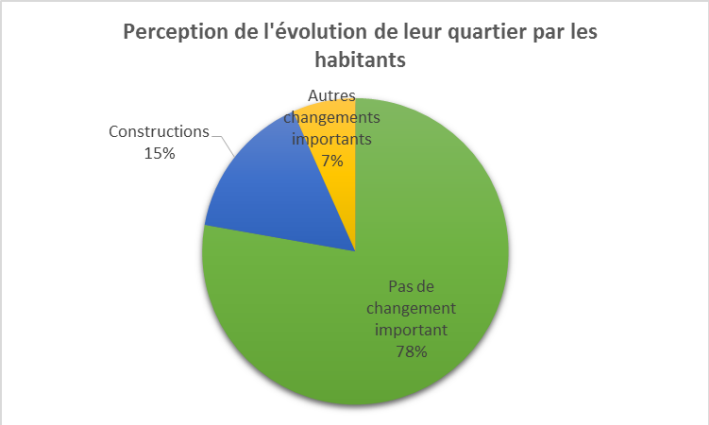

- Des réunions d'échanges ont été organisées avec nos partenaires de terrain. Devant le manque de disponibilités de certains, nous leur avons proposé une contribution par un questionnaire en ligne (via l'outil Askbox). Quatre partenaires nous ont fait part de leurs réponses, en plus de 2 partenaires qui ont participé aux réunions que nous avons proposées par ailleurs.
- Après la phase de diagnostic et d'évaluation, nous avons invité les adhérents du centre socio-culturel ainsi que les habitants à nous faire part de leurs envies d'agir, leurs souhaits, leurs propositions. Chacun-e était invité à les écrire sur des papillons. Nous sommes allés à la rencontre des habitants non adhérents, en dehors de nos locaux, à la bibliothèque ou au marché du Point du jour par exemple. Nous avons également saisi l'opportunité d'une demi-journée de travail avec les intervenants de l'association pour qu'ils puissent également renseigner des papillons. Nous avons recueillis 127 papillons qui ont été analysés par le COPIL. Ils ont été affichés dans le hall tout au long de la démarche de collecte :

Concertation

- Les assemblées générales de 2015 à 2018 ont été l'occasion de rendre compte aux adhérents, aux professionnels et aux partenaires présents de l'évaluation d'une orientation différente chaque année du projet social et du projet familles 2015/2019. Une animation en petits groupes a permis de mettre en débat ces évaluations et de repérer des marges de progrès le cas échéant.
- Une journée entière, le samedi 2 juin 2018, a été consacrée à un travail en petits groupes sur le diagnostic du territoire et l'évaluation du projet social et du projet familles. L'ensemble des adhérents, l'équipe permanente et certains intervenants ont été invités à participer à cette journée, qui a rassemblé une cinquantaine de participants. La journée a été préparée en amont par le « COPIL » qui en avait défini les objectifs et l'organisation. Un document de synthèse a été produit et mis à la disposition des participants. Il est disponible auprès de l'association sur demande.

- Des réunions avec des partenaires de terrain ont permis de partager des analyses sur les enjeux du territoire et nos relations partenariales. Trois rencontres collectives ont été organisées, avec à chaque fois 2 ou 3 acteurs (Centre social et culturel de Champvert, RAM Antenne Janin, Le Valdocco/ La Bibliothèque, les AJD/ Entraide Pierre Valdo, Entraide dans le 5ème, VRAC). Une synthèse a été rédigée pour chacune de ces rencontres et adressée aux participants.
- La préparation de la réunion de lancement avec les centres sociaux de Champvert et de Saint-Just ont nécessité en amont un partage des enjeux repérés par chacune des associations et une priorisation de ceux que nous souhaitions mettre en avant plus particulièrement. Ce travail a nécessité deux séances de travail de 3 heures chacune, les temps de déjeuner ont permis également des échanges plus informels.

Coopération/Engagement/Co-construction/Travail collaboratif

- La démarche a été pilotée par un comité de pilotage (« COPIL ») dont la création et la composition ont été adoptées en CA le 6 février 2018 après une synthèse par une administratrice et par le directeur de la présentation par la CAF lors d'une réunion collective des circulaires Animation de la Vie Sociale de juin 2012 et de mars 2016. Le COPIL était composé de : 2 membres du CA, 2 habitantes, 2 professionnels et le directeur. Il s'est réuni 11 fois entre février 2018 et février 2019. Il a établi la méthode de travail, animé certains temps spécifiques et consolidé les travaux réalisés tout au long de la démarche de renouvellement.
- Administrateurs et professionnels ont imaginé, séparément dans un premier temps, la manière dont ils envisageaient le centre socio-culturel dans 4 ans à partir d'une même question : comment auriez-vous envie que soit le centre socio-culturel du Point du jour en 2023 ? Une réunion conjointe a permis de partager les productions de chacun et de constater de grandes convergences.

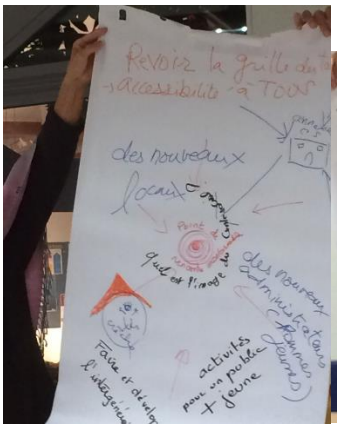

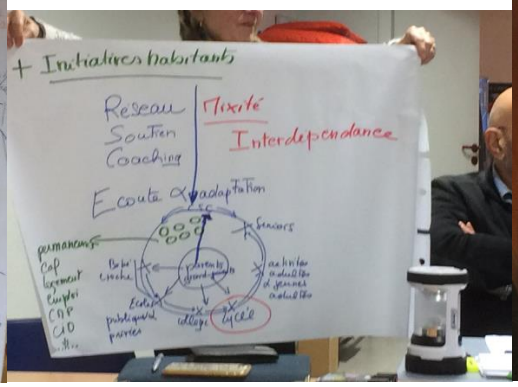

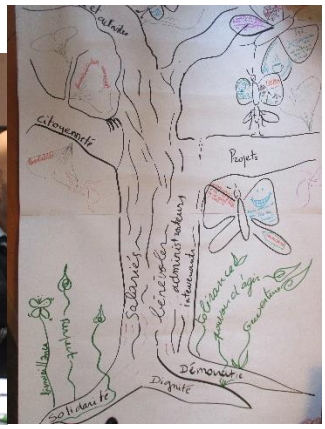

- Les deux débats d'enjeux et la réunion de lancement co-organisée avec les centres sociaux de Champvert et de Saint-Just ont été l'occasion d'échanges sur les enjeux du territoire et/ou de l'association avec nos partenaires institutionnels.
- L'ensemble des documents intermédiaires produits ont été présentés en CA, mis en débat et ont fait l'objet de validation avec des amendements le cas échéant. Le projet social et le projet familles ont été adoptés par le CA lors de sa réunion du 5 mars 2019.

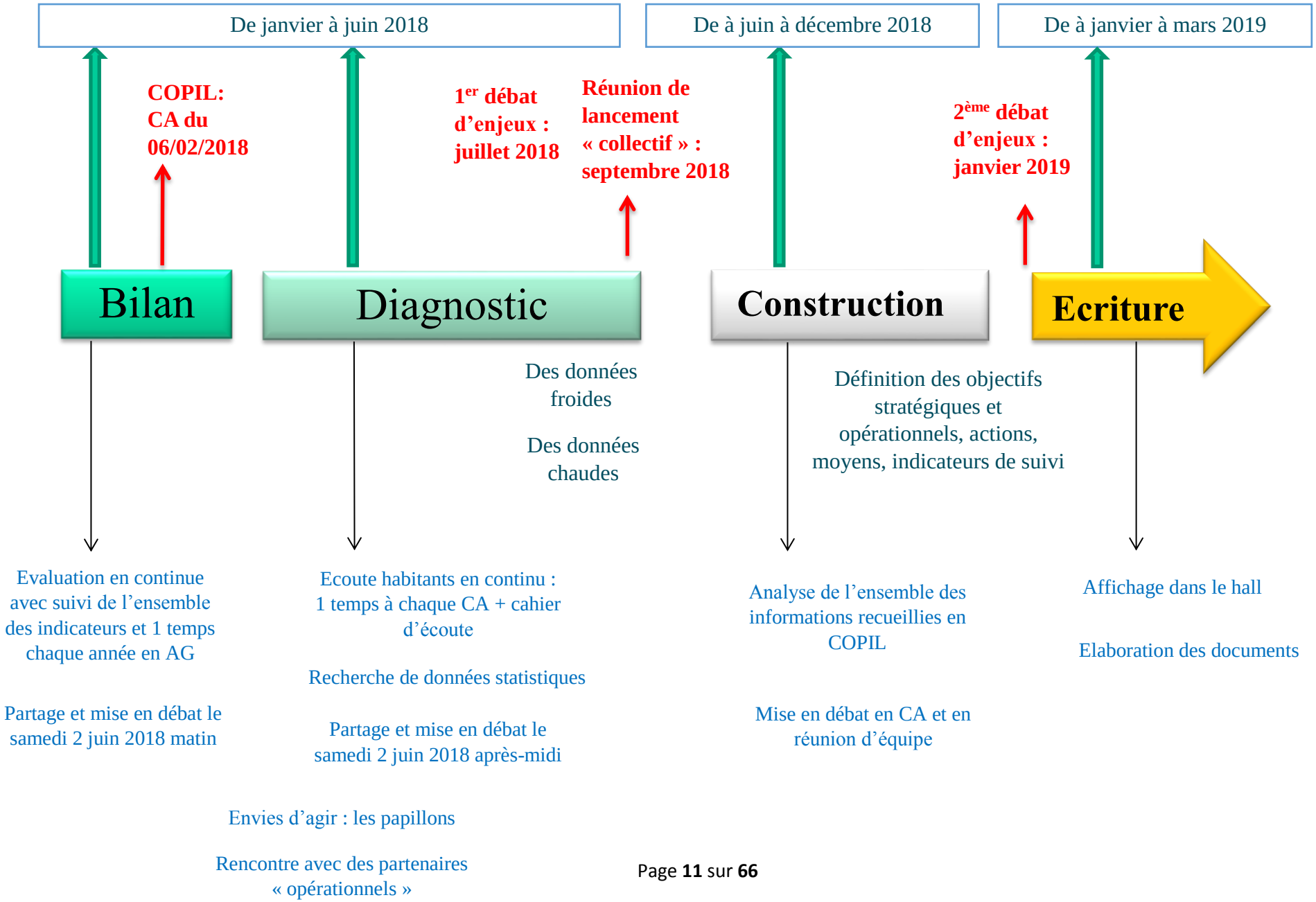
De janvier à juin 2018
De à juin à décembre 2018
De à janvier à mars 2019
COPIL: CA du 06/02/2018
1er débat d'enjeux : juillet 2018
Réunion de lancement « collectif » : septembre 2018
2ème débat d'enjeux : janvier 2019
Bilan
Diagnostic
Construction
Ecriture
Des données froides
Des données chaudes
Définition des objectifs stratégiques et opérationnels, actions, moyens, indicateurs de suivi
Evaluation en continue avec suivi de l'ensemble des indicateurs et 1 temps chaque année en AG
Partage et mise en débat le samedi 2 juin 2018 matin
Ecoute habitants en continu : 1 temps à chaque CA + cahier d'écoute
Recherche de données statistiques
Partage et mise en débat le samedi 2 juin 2018 après-midi
Envies d'agir : les papillons
Rencontre avec des partenaires « opérationnels »
Analyse de l'ensemble des informations recueillies en COPIL
Mise en débat en CA et en réunion d'équipe
Affichage dans le hall
Elaboration des documents

Méthode d'évaluation

L'évaluation du projet social 2015-2019 avait été pensée dès son élaboration.

Nous avions prévu le dispositif d'évaluation :

- Définition et renseignement annuel d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs pour chacune des actions. Chacune des 3 orientations sont en effet déclinées dans le projet en objectifs opérationnels, qui se déclinent eux-mêmes en actions.
- Analyse et interprétation par un groupe mixte administrateurs-professionnels des indicateurs des actions d'une orientation spécifique chaque année.
- Mise en débat lors de l'AG annuelle de l'évaluation de l'orientation retenue.

Ce dispositif a été effectivement mis en œuvre, et a permis une évaluation en continue de notre projet social :

- Les professionnels ont renseigné les indicateurs chaque année en début de l'année n pour l'année n-1 dans le cadre de la préparation du rapport annuel.
- Chaque année une commission a travaillé sur l'évaluation d'une orientation en particulier. Ce travail est synthétisé dans le rapport moral annuel.

Cette démarche facilite grandement le travail d'évaluation en fin de projet social dans la mesure où nous disposons déjà de très nombreuses informations et d'analyses que nous synthétisons et actualisons le cas échéant dans ce document.

Pour cela, nous avons organisé une journée de travail le samedi 2 juin 2018 à laquelle étaient conviés les administrateurs, bénévoles, adhérents, habitants, professionnels et partenaires de l'association. Une cinquantaine de personnes étaient présentes. La matinée a été consacrée à l'évaluation sous la forme d'un World café à partir d'un objectif opérationnel pour chacune des 3 orientations du projet social. Cette journée a été élaborée et animée par le Comité de pilotage du renouvellement de notre projet.

A l'usage, nous avons constaté que nos indicateurs portant sur la réalisation de nos actions, il n'est pas toujours aisé d'évaluer l'atteinte des objectifs opérationnels et/ou de nos orientations. Par ailleurs, cela représente un grand nombre d'indicateurs : le renseignement des indicateurs de notre projet social et de notre projet familles forme un document de 75 pages. Enfin, certaines actions ont pu être arrêtées pour des raisons valables (l'absence d'indicateurs n'est pas alors un problème) tandis que de nouvelles actions ont pu être créées en cours de projet social (et n'apparaissent pas nécessairement dans le tableau de suivi des indicateurs). Pour toutes ces raisons, nous préconisons pour notre futur projet social de définir des indicateurs se rapportant à nos objectifs opérationnels plutôt qu'à nos actions. C'est un exercice qui nous semble à priori plus difficile et qui va nécessiter de prévoir un temps suffisant pour y travailler correctement. Nous prévoyons d'y travailler de janvier à mars 2019 pour déposer notre projet 2019/2023 fin mars à la CAF du Rhône.

Nous constatons que nos indicateurs portent essentiellement sur un critère d'**efficacité** : avons-nous fait ce que nous avions dit que nous ferions ? Cela nous permet d'interroger **l'effet** (qu'est-ce que cela a produit ?) et le cas échéant **la pertinence** (est-ce que cela est venu améliorer la situation de départ ?).

L'évaluation de notre projet social 2015-2019 porte sur ces 3 critères en particulier. Nous les avons questionnés sur un panel d'actions se rapportant à chacune de nos orientations pour proposer une analyse plus globale et des préconisations.

Orientation n°1 : Favoriser les liens familiaux, sociaux, intergénérationnels et territoriaux

Objectifs opérationnel 1 : Favoriser la rencontre et les échanges entre habitants	
Action 1 : Elaboration et mise en œuvre d'une politique de communication en direction des habitants	Réalisations • Formation de l'équipe permanente sur la communication (1 jour en 2016, 0.5 jour en 2018). • Création d'un nouveau logo et d'une charte graphique. • Révision du site internet/ newsletter. • Parution régulière sur des supports externes (Le Progrès, Lyon Citoyen en particulier). • Commission communication active. Effets du point de vue de l'objectif opérationnel Nous accueillons de nouveaux habitants, de nouveaux bénévoles. Nous sommes davantage sollicités par des habitants qui nous repèrent comme un lieu ressource pour accompagner des projets locaux. Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel Les retours d'habitants sur ce que nous proposons nous laissent penser qu'ils découvrent parfois que nous ne sommes pas qu'un lieu de « consommation ». Cela nous encourage à poursuivre la dynamique engagée. Nous avons professionnalisé notre communication. Nous conservons toutefois des marges de progrès pour être davantage repérés par : 1/ une meilleure identification du Centre sur le territoire et 2/ une réflexion sur notre participation à des réseaux sociaux.
Action 2 : Activités adultes	Indicateurs de réalisation • Une présence systématique et importante au « Forum des associations » en septembre qui permet de rencontrer de nombreux habitants. Nous avons en revanche revu notre porte ouverte dont la fréquentation diminuait. La nouvelle formule (semaine portes ouvertes) s'avère plus efficace en termes d'échanges avec les habitants. • Un nombre de familles adhérentes relativement stable : entre 730 et 760 selon les années. L'activité n'a pas été trop impactée par la gestion d'un ALAE en 2014/2015 qui a mobilisé beaucoup d'énergie. • Création de nouvelles activités ou au contraire l'arrêt en fonction notamment du nombre d'inscrits. • Une présence fluctuante des intervenants aux réunions trimestrielles, tous n'assurent pas autant que cela serait nécessaire une information auprès des adhérents sur ce qu'est et fait l'association.

	• Nos tarifs demeurent élevés pour un certain nombre d'habitants. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> La fréquentation de nos activités demeure à un niveau tout à fait correct. Nous constatons des échanges informels entre habitants qui contribuent aux liens entre eux. Ce fut notamment le cas lors d'évènements marquants tels que les attentats qui ont frappé note pays. Pour autant, la mixité sociale demeure faible au sein de nos activités : les habitants de Janin et de Jeunet sont très peu représentés. Ils sont en revanche très présents dans des actions au sein de ces deux quartiers et dans des actions ayant une vocation sociale plus marquée. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Ces activités répondent à des besoins individuels notamment en matière d'épanouissement. Les retours des habitants sont de, manière générale, très positifs, le fait qu'ils se réinscrivent bien souvent confirme que cela répond à leurs attentes. Elles permettent des échanges entre habitants de manière formelle ou informelle selon les activités, mais avec une mixité (en termes de lieux d'habitations, de revenus) parfois faible. Une majorité d'adhérents se situent dans le haut de la grille des tarifs. Le modèle économique du Centre ne permet pas une baisse significative des tarifs qui favoriserait peut-être une plus grande mixité. Toutefois, la généralisation de tarifs dégressifs à la rentrée de 2018 (hors activités individuelles) en fonction des revenus fiscaux s'inscrit dans une logique d'équité et de justice sociale.
Action 3 : Hall d'accueil et sas	<u>Réalisations</u> • Organisation d'un chantier loisir pour rendre plus attrayant le hall. • Réorganisation de la communication dans le hall d'accueil. • Evolution de l'usage du sas. • Accueil d'expositions temporaires, très occasionnellement. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Les retours des habitants sont très variables : certains saluent l'amélioration de la gestion de l'information, d'autres trouvent qu'il y a encore trop d'information. Globalement, nous constatons que l'information mise à disposition n'est pas tellement lue : malgré tous nos efforts, des adhérents ne savent pas toujours que nous proposons des actions susceptibles de les intéresser. A en juger par le faible nombre de sollicitations pour des expositions par exemple, les habitants ne se sont pas réellement appropriés cet espace. Le peu d'espace ne permet pas beaucoup de configuration. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel :</u>

	Au-delà des effets constatés, le hall et le sas contribuent faiblement aux liens entre habitants. L'investissement du patio depuis 2017 dans le cadre du « Bar à jeux » est peut-être plus pertinent pour cela.
Action 4 : Jardin à Jeunet	<u>Réalisations</u> De nombreuses animations ont été menées au jardin, soit à l'initiative du Centre soit dans le cadre d'actions partenariales (notamment les 4 éditions du « Temps vert » organisés par le Groupe technique Jeunet). <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel :</u> • Le jardin est un support d'animation et d'activités qui a permis : • La rencontre entre habitants, notamment de Jeunet mais pas uniquement. • Des échanges intergénérationnels, en particulier entre des habitants et des élèves de l'école des Gémeaux. • Une plus grande lisibilité des professionnels et du travail en partenariat. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel :</u> En plus des effets mentionnés ci-dessus, le jardin est effectivement un vecteur de lien social important ; d'autant plus que jusqu'à la mise à disposition récente d'un local, il n'y avait pas d'autre lieu collectif à Jeunet.
Action 5 : La bourse aux vêtements/ Le coffre à jouets	<u>Réalisations :</u> • Organisation de 2 bourses aux vêtements chaque année : entre 80 et 90 déposants et une quinzaine de bénévoles mobilisés. • Arrêt du « vide coffre à jouets » (crée en 2015 dans la continuité de la bourse aux jouets qui existaient préalablement) compte-tenu de la diminution du nombre de déposants. • Création d'une nouvelle activité en 2017 : une « Gratiferia » fondée sur la gratuité et les échanges entre habitants. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel :</u> Les bénévoles accordent une attention particulière à l'accueil des déposants des bourses aux vêtements. Mais hormis ce temps spécifique, les échanges entre habitants demeurent relativement faibles dans ce cadre. Ils sont en revanche nettement plus importants lors des « Gratiferia », à travers notamment les animations qui y sont proposées, et le temps du repas partagé. L'organisation logistique (pas de transaction d'argent) est moindre que pour les bourses et laisse peut-être de ce fait plus d'espace à la rencontre, à l'échange. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel :</u> La Gratiferia sert clairement notre objectif opérationnel, tout en répondant également à d'autres objectifs (notamment liés au développement durable en donnant une seconde vie aux objets). Les effets de la Bourse sont peut-être moindres en matière d'échanges mais elles permettent à des habitants non adhérents au Centre de venir dans nos locaux, de mieux nous identifier.

Action 6 : Club seniors	<u>Réalisations</u> • Maintien des 2 créneaux hebdomadaires • Diminution du nombre d'inscrits jusqu'à 2017 en raison de problèmes de santé, de décès dans un groupe globalement pas très ouvert : les nouvelles personnes ne s'y sentaient pas toujours bien accueillies. • La tendance s'est inversée depuis la rentrée de septembre 2017 avec l'arrivée de nouvelles personnes. Cette tendance résulte certainement du développement de nouvelles actions avec les séniors et de l'évolution de nos pratiques professionnelles. • Partenariat avec l'EHPAD qui permet d'accueillir quelques personnes âgées non dépendantes. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Le « Club » permet des échanges entre les personnes qui y sont inscrites notamment lors des animations (sorties, repas partagé..) qui se sont développées depuis septembre 2017. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Le « Club » répond mieux à l'objectif de rencontres et d'échanges depuis que l'activité est davantage ouverte à de nouvelles personnes. Cela demande un fort engagement de l'animatrice qui accompagne cette activité ainsi que de la part des bénévoles.
Action 7 : Guinguettes	<u>Réalisations</u> A l'image du « club seniors », les thés dansants avaient tendance à péricliter en 2015 et 2016 : diminution du nombre de thés dansants et de la fréquentation. Leur transformation en « guinguettes » a redynamisé cette activité : la posture de l'animatrice a évolué pour se situer dans un accompagnement de projet d'habitants, l'organisation et le contenu ont été revus en fonction des demandes, la communication a été renforcée. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Les participants prennent beaucoup de plaisir à participer aux Guinguettes, leur inscription en témoigne (45 personnes). Si elles rassemblent des habitués, des habitants arrivés plus récemment sur le territoire ou un peu isolés, trouvent là le moyen de connaitre de nouvelles personnes. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> La redynamisation des thés dansants avec la nouvelle formule des Guinguettes favorise effectivement les rencontres et les échanges. Le tarif est peut-être un frein pour certains ; un tarif plus faible sans le repas permet peut-être de contourner cet obstacle.

Action 8 : Carnaval	<u>Réalisations</u> Une édition annuelle d'un carnaval de quartier organisé et réalisé en partenariat. Ateliers créatifs (arts plastiques, chorégraphie…) en amont pour préparer le carnaval : entre 20 et 50 personnes mobilisées. Entre 200 et 300 personnes présentes le jour J. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Il s'agit d'un carnaval pour les familles et pas centré spécifiquement sur les enfants même si ils sont très majoritaires. La dimension intergénérationnelle est bien marquée. La préparation en amont favorise davantage les rencontres que le carnaval le jour J. Elle permet en effet de « faire ensemble ». <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Le Carnaval répond à l'objectif opérationnel. Mais d'une part, son organisation partenariale mobilise une forte énergie et d'autre part sa fréquentation est variable (en fonction notamment de la météo). Nous nous sommes interrogés sur un possible essoufflement de cette activité et sur son efficience.
Action 9 : Parcours arboré	<u>Réalisations</u> Animation de Parcours chaque année avec des publics variés (enfants, familles, partenaires) et selon des modalités qui peuvent évoluer en fonction des opportunités et des partenariats. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Le parcours arboré est un support d'animation qui permet la rencontre entre habitants, les échanges autour de l'environnement naturel. Il est plus ou moins utilisé selon les années. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Le parcours arboré est peut-être plus aujourd'hui un support qu'une activité. Nous pouvons le mobiliser ponctuellement et valoriser pour répondre à notre objectif opérationnel mais également à d'autres objectifs (découverte de son environnement, ouverture…).
Action 10 : Echanges sur des enjeux de société en développant nos savoir-faire en matière de débat.	<u>Réalisations</u> Nous avons constaté lors d'un World café et lors de notre AG de 2015 que nous organisions peu de débats de société et avons décidé d'investir davantage cette action qui est absolument essentielle au regard des tensions qui dégradent le vivre ensemble. Cela s'est traduit par : • un développement des cinés débats (environ 8 par an avec une moyenne de 20/25 personnes par séance). • la mise en place d'une Commission interculturalité qui veille à cet enjeu et a été force de proposition (programme ciné-débat,

	animation lors de la fête de quartier, programme Le POiNT d'ici et d'ailleurs) • L'organisation de 2 « world café » à la Brasserie Le Comptoir du Narval (développement durable, empreinte carbone). • La formation de 4 professionnels sur « Débattre pour ne pas se battre » (formation proposée par la FCSR). • Sans compter, le café philo dont la fréquentation demeure importante (environ 30 inscrits/ an). <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Les différents espaces que nous proposons permettent effectivement des débats de grande qualité entre habitants sur des sujets de société. Nous avons particulièrement progressé depuis le constat que nous avions fait en 2015. La gratuité du ciné débat favorise une large participation et peut être une porte d'entrée pour des habitants non adhérents du Centre socio-culturel. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Nous constatons que ces débats (ciné-débat, café philo, débats plus ponctuels, conférences…) répondent bien à notre objectif. La diversité des lieux, des modalités est certainement un point fort à conserver.

Ce survol des actions réalisées depuis 4 ans pour favoriser la rencontre et les échanges entre habitants nous permet de dresser les constats suivants :

- La diversité des actions que nous proposons permet de contribuer de manière effective aux rencontres et échanges entre habitants.
- Ce panorama n'est pas exhaustif : d'autres actions mis au service d'autres objectifs opérationnels répondent également à celui-ci. Inversement certaines actions ne servent pas uniquement ou pas spécifiquement cet objectif d'échanges, de rencontres.
- Nous avons particulièrement bien progressé depuis en matière de **communication** et sommes davantage reconnus en tant que centre socio-culturel, lieu ressource pour les habitants. Mais nous avons encore une marge de progrès significative au vu du nombre d'habitants qui nous disent régulièrement ne pas nous connaître ou ne pas nous situer géographiquement. Notre localisation (au bout de l'impasse Secret) dans un lieu non passant est une véritable difficulté pour être repéré.

Objectif opérationnel 2 : Favoriser la mobilité	
Action 1 : Séjours de vacances pour les 11 – 15 ans	<u>Réalisations</u> La mise en œuvre de ces séjours a été impactée par le turn-over des professionnels sur le poste d'animateur jeunes : 4 professionnels se sont succédé depuis 2015 : Kévin, Charlotte, Anthony, Tristan. La mise en oeuvre de séjours nécessite en effet pour le professionnel qui les organise d'être identifié, reconnu et qu'un lien de confiance puisse s'établir. De plus nous constatons que nous n'avons pas une forte demande. Toutefois, sauf en 2016, au moins 1 séjour par an a été organisé.

	<u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> L'action permet la mobilité de jeunes qui trouve là le moyen de découvrir un autre environnement et potentiellement des activités qu'ils ne pratiqueraient pas par ailleurs. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Les séjours participent à la mobilité et à l'apprentissage.
Action 2 : Projets culturels menés en partenariat avec des associations voisines (Fêtes des lumières, Quartiers nomades…)	<u>Réalisations</u> • Participation à l'édition 2015 de la Fête des lumières, en particulier à la mise en bouche organisée à Janin. • Participation à Nature en fête (porté par le CSC Champvert) et Les droits de l'enfant (porté par le CS Saint-Just) • Relais d'information et de mobilisation pour « Eclats de cirque » portée par la MJC Ménival • Soutien au Théâtre du Point du jour pour la mise en lien avec des habitants lors des répétitions et représentations des tragédies grecques • Organisation d'une Fête de quartier au Parc de la mairie par le Centre en partenariat (en 2015 et en 2016) • Projection en 2017 du film « Shaun le mouton » au Parc de la Mairie, dans le cadre du Festival « Tout l'monde dehors » et d'un programme de projections en plein air dans le 5ème arrondissement. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> La mobilité des habitants dans le cadre de ces projets demande un fort engagement des professionnels pour des résultats quantitatifs parfois mitigés. Sur un plan plus qualitatif, ces projets rassemblent des habitants qui ne se côtoient pas toujours. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Par rapport à notre territoire, cette action est très pertinente pour favoriser la mobilité des habitants. Mais elle nécessite un fort engagement pour que les effets soient significatifs. Par ailleurs, pour des raisons diverses, la plupart de ces projets n'ont pas été reconduits : Actions délocalisées de la Fête des Lumières (suite aux attentats), Fête de quartier (pour des raisons économiques), Théâtre (souhait du partenaire), Nature en fête (souhait du partenaire), Droits de l'enfant (souhait du partenaire).
Action 3 : Animation de proximité à Jeunet (sous réserve de moyens supplémentaires)	<u>Réalisations</u> La mise à disposition d'un jardin (Cf. Ci-dessus) et depuis plus récemment d'un local sont des supports d'animation importants pour tisser une relation avec les habitants de Jeunet. Pour des raisons économiques, nous n'avons pas pu pérenniser un poste d'animateur jeunes en emploi aidé dont une partie du temps de travail était dédié à des animations sur sites. Nous escomptions un soutien financier de la Ville en 2016 qui ne s'est pas réalisé et

	notre subvention Ville Vie Vacances (VVV) de 5000 € n'a pas été renouvelée. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Grâce à l'animation de proximité, en 2014/2015 : environ 2 jeunes ont intégré le soutien scolaire, 4 jeunes ont participé occasionnellement ou régulièrement à l'accueil de loisirs du centre, 5 jeunes ont participé à des camps, 4 à des projets (biennale, projet vidéo), le lien était fait pour la participation aux chantiers…Il faut noter que la présence régulière d'un animateur du centre sur Jeunet permettait une diffusion des informations à l'ensemble des habitants et préservait un lien avec tous. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Notre expérience nous confirme que les habitants de Janin ou de Jeunet ne viennent pas spontanément au Centre. Il est important de créer une relation de confiance pour accompagner leur participation à des actions que nous menons en dehors de Janin et/ou Jeunet.
Action 4 : Mise en place d'un projet éducatif 11/15 ans commun aux structures du 5ème	<u>Réalisations</u> Non réalisé : l'indisponibilité de la professionnelle d'une structure partenaire ne lui a malheureusement pas permis d'animer cette dynamique collective.

Cet objectif opérationnel recouvre une diversité d'actions qui sont en fait de natures très différentes.

Les participants à notre journée du 2 juin ont relevé que cet objectif n'est pas tellement mis en avant au Centre alors qu'il répond à un besoin important. Au-delà de ce que nous proposons nous-même, il mériterait d'être davantage travaillé en partenariat (Entr'aide, Petits frères des pauvres…)

Les **projets culturels menés en partenariat** permettent l'animation de notre territoire où les quartiers sont parfois un peu clivés entre eux et favorisent la rencontre entre habitants qui vivent plutôt côte à côte. Mais comme indiqué ci-dessus, ces projets n'ont pas été reconduits pour diverses raisons ; nous pouvons ajouter à ceux déjà mentionnés nos interrogations sur le devenir du Carnaval ou encore notre absence de participation à l'édition 2018 de la Biennale de la danse faute de projet co-porté par des MJC et/ou centres sociaux à Lyon. C'est peut-être le signe d'une sorte d'essoufflement des dynamiques partenariales qui demeurent un point fort de notre territoire. C'est également la conséquence des baisses de financements. Des actions de plus petite envergure (Bar à jeux, édition 2018 de la Fête du centre par exemple) rassemblent moins d'habitants mais permettent peut-être plus de rencontres, d'échanges entre ceux qui y participent. Les bénévoles et les professionnels du Centre peuvent peut-être s'engager davantage dans ces échanges parce qu'ils sont moins mobilisés par des aspects logistiques.

Notre **stratégie de maillage d'interventions** sur le plateau du 5ème (avec des sites à Janin et à Jeunet pour des actions délocalisées) s'avère pertinente au vu de notre expérience : elle permet de tisser des liens de confiance avec des habitants des différents quartiers, d'être mieux identifié pour soutenir la participation des habitants au Centre socio-culturel. Cela nécessite toutefois un fort engagement. Si les résultats quantitatifs demeurent parfois modestes (en nombre de personnes), la dimension qualitative est quant à elle à souligner.

Le projet de co-voiturage qui sera initié en septembre 2018 est une piste nouvelle et complémentaire pour favoriser la mobilité.

Objectif opérationnel 3 : Favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle	
Action 1 : Ateliers sociolinguistiques	<u>Réalisations</u> • Chaque année une vingtaine de bénévoles encadrés par une CESF accueillent une trentaine d'apprenants. • Un collectif d'associations (auquel nous participons) propose des temps formatifs aux bénévoles. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Les effets positifs de la maîtrise de la langue ne sont plus à démontrer en matière d'insertion. Des témoignages d'apprenants confirment la plus-value sociale de cette action. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> L'action est très pertinente au regard de l'objectif d'insertion sociale.
Action 2 : Réveillon du 31 décembre	<u>Réalisations</u> Accompagnement d'un groupe d'habitants qui organise un réveillon pour une soixantaine de personnes le 31 décembre au soir. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Ce réveillon permet notamment à des personnes isolées au moment des fêtes de fin d'année de ne pas être seules, ce soir-là : un nombre de places est réservé à des personnes isolées. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> L'action contribue de manière ponctuelle à une insertion sociale et répond donc bien à l'objectif opérationnel. Elle contribue également à l'orientation n°1 (« Favoriser les liens familiaux, sociaux, intergénérationnels et territoriaux ») du projet social.
Action 3 : « Aller-vers » les seniors isolés du quartier (Fil rouge)	<u>Réalisations</u> Cette mission d'octobre à décembre 2017, réalisée à mi-temps, a permis de rencontrer 80 seniors isolés non adhérents de l'association en leur proposant de participer à des actions collectives répondant à leurs envies (au Centre ou ailleurs). <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Cette mission a confirmé l'existence d'un nombre important de seniors isolés et s'inscrit dans une logique de prévention de la dépendance. Une dizaine de ces personnes fréquente aujourd'hui le Centre. Toutes ont été écoutées et informées sur les dispositifs d'accueil notamment collectif existant. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Cette action a clairement favorisé l'insertion sociale de certaines personnes parmi celles qui ont été rencontrées. Elle confirme la nécessité d'un accompagnement parfois individualisé, notamment

	dans l'établissement d'un premier contact. A l'occasion de cet accompagnement individualisé, nous les avons alors orientées vers des organismes sociaux plus adaptés.
Action 4 : Insertion professionnelle des jeunes	<u>Réalisations</u> • Le turn over des professionnels sur le poste d'animateur jeunes et le manque de disponibilité au regard de ce qui serait nécessaire n'a pas permis de maintenir des permanences régulières. Nous nous situons plutôt dans une veille, des « coups de pouce » ponctuels et une orientation vers des structures plus adaptées. • Nous avons accueilli régulièrement des stagiaires et plus ponctuellement des apprentis (en particulier au sein de la crèche). • La crèche est très attentive aux demandes de garde d'enfants dont les parents s'inscrivent dans des parcours d'insertion. Chaque année, une organisation en urgence est ainsi recherchée avec un parent qui entre en formation ou trouve 1 CDD et dont l'enfant vient en occasionnel. Notre partenariat avec la MDMS peut permettre d'augmenter temporairement notre capacité d'accueil. Les familles dont 1 ou 2 parents sont orientés par le point Paipe peuvent bénéficier de 3 mois de garde de plus de 20h pour organiser leur démarche de recherche d'emploi. La crèche est également à l'écoute de parents qui ont besoin de se rendre disponibles pour participer à des ateliers sociolinguistiques. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel :</u> L'effet a pu être significatif pour les jeunes qui ont pu en bénéficier mais il demeure relativement modeste. Les partenariats avec Mirly solidarité ou les AJD, que nous engageons sont à priori plus adaptés. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel :</u> Notre action n'a pas à proprement parler permis une insertion professionnelle. Elle joue en revanche un rôle de facilitation par une fonction d'écoute et d'orientation.

Ce panel d'actions témoigne de notre action en matière d'information, d'orientation et d'accompagnement dans le cadre d'actions spécifiques (notamment les ASL dont nous relevons l'importance).

Leurs effets sont significatifs en matière d'insertion sociale, mais pas véritablement en termes d'insertion professionnelle. C'est un champ d'action spécifique qui n'est pas dans notre cœur de métier, mais auquel nous contribuons dans le cadre de partenariats avec des structures d'insertion professionnelle.

_____

Ajouter une phrase de transition

Nous avons sollicité un étudiant de l'IEP de Grenoble pour étudier en 2016, dans le cadre d'un stage, la manière dont le centre socio-culturel contribue à la mixité sociale.

Nous pouvons notamment retenir les constats chiffrés suivants :

215 adhérents ont répondu à ce questionnaire, en février et en mars 2016.

La quasi-totalité des adhérents considère que leur activité est conviviale, avec des variations selon les activités.

La moitié des enquêtés connait + de 10 personnes au total dans le centre social.

***25% des adhérents rencontrent souvent de nouvelles personnes,** alors que 25% des adhérents rencontrent rarement ou jamais de nouvelles personnes.*

66% des adhérents voient fréquemment en dehors du centre social des personnes rencontrées ici (surtout couture et club senior)

La moitié des adhérents se réunissent de manière volontaire avec d'autres adhérents en dehors du centre social.

40% sont en contact avec des anciens adhérents.

40% ne connaissent personne hors de leur activité. 20% connaissent plus de 5 personnes en dehors de leur activité.

40% seraient prêts à passer plus de temps au centre social pour rencontrer d'autres adhérents.

45% souhaitent plus de moments conviviaux de rencontre

40 % des adhérents disent connaître un ou plusieurs adhérents venant d'un quartier différent du leur. 25% disent n'en connaître aucun. 20% des adhérents souhaiteraient rencontrer plus d'habitants de quartiers différents du leur. 50% sont indifférents et 10% ne le souhaitent pas.

Depuis cette enquête, nous avons accentué notre engagement en organisant davantage de temps de débats, d'échanges.

Pour autant, l'étude d'Alexis Chapelier en 2016 confirme une difficulté spécifique de notre territoire, le plateau du 5ème arrondissement : s'il existe objectivement une mixité (du point de vue des revenus, de l'origine, de l'âge..) sur notre territoire; cela ne se traduit pas par des rencontres, des échanges. Beaucoup d'habitants vivent côte à côte sans se rencontrer. Nous n'avons pas réussi à véritablement dépasser cela dans notre organisation : **certains habitants participent à certaines activités (notamment à notre siège) tandis que d'autres participent à des actions sur les territoires, mais les uns et les autres ne se rencontrent pas véritablement**. Ce sont essentiellement les évènements festifs qui permettent aux habitants de se rencontrer, d'échanger. Mais ces derniers tendent malheureusement à disparaître, ce qui pose également la question de la place de l'art, de la culture, de la convivialité dans l'espace public, vecteur de liens.

Orientation 2 : Soutenir les projets des habitants et leur pouvoir d'agir sur des enjeux importants pour eux

Objectif opérationnel 1 : Etre à l'écoute des personnes, identifier leurs besoins, leurs attentes	
Action 1 : Accueil	Réalisations • Maintien de plages d'accueil physique et téléphonique de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30 tous les jours.

	• Maintien d'un engagement bénévole fort à l'accueil : le départ de certains ayant été compensé par l'arrivée d'autres. • Réaménagement du hall et de la communication mise à disposition (y compris sur internet). • Mise en place d'un cahier d'écoute renseigné par les bénévoles : mais il n'est pas renseigné par tous et est insuffisamment exploité. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Les plages d'accueil donnent des possibilités importantes aux habitants souhaitant nous contacter. Les sollicitations sont très variables selon les semaines. Si nous avons des retours positifs des habitants, certaines postures seraient à revoir pour être plus accueillants. Par ailleurs, malgré nos efforts, certains adhérents se perdent un peu dans l'information mise à disposition. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> L'accueil, et au-delà la fonction d'accueil (portée par chaque bénévole, chaque professionnel), est essentiel dans un centre social. Elle est la première réponse à l'objectif opérationnel.
Action 2 : Ecoute des habitants par des habitants et des professionnels	<u>Réalisations</u> Animation d'un temps « Ecoute habitants » à chaque CA. Formation de 7 professionnels (dont 2 ont depuis quitté l'association) à « l'animation d'actions collectives à visée émancipatrice » proposée par l'URACS. Tenu d'un cahier d'écoute par les professionnels repris en réunion d'équipe. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Cette écoute imprègne davantage nos réflexions, nos pratiques, nos projets. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> C'est une action cruciale pour rester en phase avec les enjeux des habitants et réajuster nos actions en continue.

Nous avons particulièrement progressé sur l'écoute habitant en mettant en place des temps ou des outils spécifiques qui permettent de formaliser nos échanges et d'en garder une trace pour ajuster si nécessaire nos actions, ou interpeller les institutions sur certains sujets qui sont de leur ressort.

Objectif opérationnel 2 : Favoriser la participation des habitants dans des projets portés par le centre socio-culturel ou par des partenaires	
Action 1 : « Fil en scène »	<u>Réalisations</u> Mobilisation d'un groupe d'habitants sur un projet couture collectif (7 à 8 personnes, ou davantage lors des projets Biennale de la danse). <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Cette action est un support de mobilisation des habitants au service d'un intérêt collectif ou général selon le projet retenu.

	<u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> L'action répond directement à l'objectif opérationnel.
Action 2 : Biennale de la danse	<u>Réalisations</u> Co-portage en 2016 du projet lyonnais avec la Compagnie AToU orienté résolument sur une démarche de création collaborative. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Plus de 500 habitants ont été véritablement parties prenantes de ce projet. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> La méthode privilégiée a laissé une place particulièrement importante aux habitants, de la conception à la mise en œuvre, dans tous les aspects du projet (chorégraphie, costumes…). Cette méthode, avec des supports originaux, a répondu d'une manière très adaptée à l'objectif opérationnel.
Action 3 : L'engagement bénévole au sein du centre socio-culturel (au sein des activités/ à l'accueil)	<u>Réalisations</u> • 111 bénévoles début 2018. • Une charte du bénévolat actualisée. • Une convention d'engagement annuel validée en CA. • Première édition de la Fête des bénévoles organisée en 2018. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> L'engagement bénévole demeure important au Point du jour : il permet une participation régulière, hebdomadaire pour certaines actions, ou alors de manière plus ponctuelle sur des évènements spécifiques. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> L'engagement bénévole est une forme de participation des habitants, au service de l'intérêt général que représente le projet social.

Les actions ci-dessus témoignent de la grande capacité qu'a conservée le Centre à soutenir la participation des habitants. Il y aurait de nombreux autres exemples qui témoignent des engagements citoyens des 111 bénévoles.

Objectif opérationnel 3 : Accompagner des groupes d'habitants dans la réalisation de leurs projets	
Action 1 : Piques niques aoutiens	<u>Réalisations</u> Organisation depuis 2015 de piques niques entre habitants et à leur initiative (avec une fréquentation moyenne de 5 à 10 personnes) Notre engagement se limite à la communication <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Notre posture laisse une grande place aux habitants, en se bornant à répondre à leurs besoins sans s'engager davantage.

	<u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Cette action est typiquement un exemple de projet à l'initiative d'habitants
Action 2 : Sorties pendant l'année	<u>Réalisations</u> 1 sortie avec le Club séniors en 2017. Nous n'avons pas été particulièrement sollicités par d'autres publics que les seniors. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Ayant été peu mise en œuvre, les effets de cette action demeurent faibles. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Dès lors qu'elle consiste à accompagner une initiative habitant, cette action répond pleinement à l'objectif opérationnel. Les demandes pourraient s'accentuer en 2018.
Action 3 : Groupe « Femmes entre L »	<u>Réalisations</u> Accompagnement d'un groupe de 5 à 10 personnes sur des projets définis avec elles. Une réflexion collective menée en 2017 a permis au groupe et à l'animatrice de se redire leurs attentes et les modalités de mises en œuvre des projets. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Cette action vient reconnaître la légitimité, la compétence de chacune des personnes à être force de proposition et à trouver une place dans un projet collectif. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> La posture de l'animatrice étant bien de soutenir les projets et envies d'agir du groupe, et sous réserve qu'il soit compris de cette manière, l'action répond bien à l'objectif opérationnel.
Action 4 : Accompagnement de projets portés par des jeunes	<u>Réalisations</u> Après une expérimentation menée en 2015 et 2016 avec des résultats mitigés, cette action s'est poursuivie de manière modeste en accompagnant la participation de jeunes à des projets portés par le Centre ou par d'autres acteurs (par exemple : buvette lors de manifestations du Conseil de quartier). Nous sommes éloignés de la pépinière de projets que nous avions imaginée, faute de demande et de disponibilité de notre part.
Action 5 : Association « Foyer du collège Charcot »	<u>Réalisations</u> Animation du Foyer du Collège sur un temps méridien. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> L'animateur conserve une place centrale tout en étant à l'écoute des collégiens et très en lien avec le Collège.

	Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel Cette action n'est pas réellement une initiative habitant. Bien que répondant à un vrai besoin, elle ne répond pas véritablement à l'objectif opérationnel.
Action 6 : Soutien aux associations locales	Réalisations Appuis ponctuels en particulier à l'association Entr'aide pour l'établissement de leurs comptes pour leurs AG, à l'association SportsLife pour l'utilisation de l'Espace 33 en 2017. Les différents Collectifs que nous animons (Janin, Jeunet, Seniors) permettent aux associations membres de faire part de leurs difficultés, de leurs besoins, et de solliciter le cas échéant un soutien. Effets du point de vue de l'objectif opérationnel Cette action répond bien à l'objectif opérationnel mais est peu mobilisée : soit parce qu'elle est peu repérée par les associations locales, soit parce qu'elle ne répond pas véritablement à un besoin. Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel Cette action répond tout à fait à l'objectif opérationnel mais il faudrait interroger sa pertinence par rapport aux demandes des associations locales et des ressources déjà existantes pour y répondre.
Action 7 : Foot en salle	Réalisations Dès lors que nous avons proposé aux jeunes de prendre une place plus centrale dans l'organisation de cette activité, leur présence a chuté. Nous pouvons formuler 2 hypothèses : soit ils ne souhaitaient pas assurer cette responsabilité, soit cette proposition coïncidant plus ou moins avec le changement d'animateur, cela n'a pas permis d'y travailler avec eux, le lien de confiance n'étant pas établi. Les 2 hypothèses peuvent bien sûr se cumuler. Il n'était plus possible pour nous d'animer cette action qui rassemblait pour partie des jeunes adultes. Devant leur non réponse, nous avons fait le choix de l'arrêter.
Action 8 : Soutien à l'auto-organisation d'activités au sein du centre socio-culturel	Réalisations Accompagnement de certaines actions : gym pendant les vacances, tissu créatif, sakados… Ce type d'accompagnement s'est développé depuis 2017, certainement parce que les adhérents repèrent mieux cette fonction ressource du Centre. Effets du point de vue de l'objectif opérationnel L'accompagnement que nous proposons a permis de rendre effectif des projets à l'initiative d'habitants. Il a pu être parfois modeste (mise à disposition d'une salle par exemple) mais être pourtant déterminant. C'est une manière également de rendre très concrète et très visible cette fonction ressource, ce « foyer d'initiatives » que nous entendons être comme le proclame notre Charte fédérale. Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel

	L'action répond tout à fait à l'objectif opérationnel et est pertinente de ce point de vue.
Action 9 : Mises en réseau d'habitants	Réalisations Réalisé très ponctuellement et uniquement sur des projets spécifiques, par exemple le projet compost. Accueil de la coopérative « Alterconso » depuis 2017 : ce point de vente réuni des habitants qui viennent chercher leur panier hébdomadaire.

Nous constatons **un engagement réel sur cette deuxième orientation**, à travers une mobilisation importante des professionnels et des bénévoles dans l'écoute des habitants et l'accompagnement des projets. Plus spécifiquement :

- Nous sommes **de plus en plus attentifs et vigilants dans l'écoute** des habitants. Ainsi, un cahier d'écoute a été mis en place auprès des professionnels. Par ailleurs, lors de chaque Conseil d'Administration, un temps systématique est dédié aux informations que les administrateurs repèrent ou entendent en tant qu'habitants.

- Nous continuons à être *très engagés dans la participation des habitants aux actions que nous organisons*. Cela reste un point fort de notre association. Parmi les exemples les plus significatifs, on peut citer les réalisations du groupe « Fil en scène » dans le cadre du co-portage du défilé de la Biennale de la Danse ou encore l'engagement bénévole au sein des activités et à l'accueil.

- Si nous sommes très efficaces à soutenir les projets dont nous sommes à l'initiative, nous constatons en revanche que **nous pouvons encore améliorer notre accompagnement des projets organisés par des habitants, à leur initiative**. Nous y travaillons : les pique-niques aoutiens, la Gratiferia, le projet Sakado, le projet Compost en sont autant d'exemples. Néanmoins, nous ne sommes pas encore bien repérés par les habitants comme un lieu où ils peuvent venir élaborer des projets à leur initiative, répondant à leurs préoccupations. A nous de leur faire connaître cet aspect des missions du Centre.

- Enfin, on peut noter que quelques actions prévues au moment de la rédaction de notre projet social n'ont pas été suivies d'effet ou alors faiblement. C'est le cas des sorties pendant l'année, du soutien à des associations locales, ou encore de la mise en réseau d'habitants. Il est possible que ces actions, imaginées par nous, ne correspondent pas à des attentes des habitants, ou encore qu'elles exigent davantage de temps pour y travailler d'une manière plus explicite.

Orientation 3 : Favoriser un processus de décision participatif en interne et sur le territoire

Objectif opérationnel 1 : Veiller à ce que chaque personne partie prenante des instances associatives prenne part aux délibérations	
Action 1 : Fonctionnement collégial des instances statutaires	Réalisations • Adoption de nouvelles règles : possibilité d'organiser le Bureau par mission de manière collégiale (révision des statuts), limitation à 9 ans la durée d'engagement au CA (révision du règlement intérieur) pour favoriser le turn-over. • Organisation de temps en sous-groupes en AG.

	• Fort renouvellement du CA : plus de la moitié des membres siègent depuis moins de 4 ans. • 9 administrateurs sur 13 ont participé à un temps de formation avec la FCSR. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Le nombre de participants à l'AG a diminué mais les échanges y sont nettement plus importants grâce au format qui prévoit systématiquement depuis 3 ans des sous-groupes. Nous sommes encore dans une recherche pour favoriser les débats, les échanges en CA : certains sujets et certaines postures ont pu engendrer des crispations. Nous avons constaté certaines années moins de temps de débats ou des sujets plus techniques à l'ordre du jour des CA (règlement intérieur, RIS…) <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> L'action s'inscrit dans l'objectif opérationnel, mais nous avons encore des marges de progrès, notamment au niveau du CA.
Action 2 : Travail en commissions	<u>Réalisations</u> Réunions régulières de 4 à 5 commissions qui ont chacune fait des propositions, validées en CA le cas échéant, ou menées des actions. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel :</u> La définition d'une méthode de travail en 2016 a favorisé la concertation au sein des commissions, l'articulation avec les autres instances et la proposition d'actions. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel :</u> Le travail en commission permet une plus grande collégialité et une plus grande démocratie au sein de l'association en permettant à des personnes non membres du CA de prendre part à des sujets importants pour elles.

Objectif opérationnel 2 : Favoriser la concertation entre les acteurs intervenants à Janin et à Jeunet	
Action 1 : Collectif Janin/ Groupe technique Jeunet	<u>Réalisations</u> Environ 6 réunions/an de chaque Collectif, avec une présence importante des membres à chacune d'entre elles. <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Ces Collectifs permettent aux acteurs locaux de se connaitre, d'échanger sur des préoccupations communes ou des projets, de faire une veille partagée sur les territoires. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u>

	Les collectifs permettent une concertation entre les membres.
Action 2 : Accompagnement du Conseil Citoyen sur le quartier Janin	<u>Réalisations</u> • Publication d'un décret préfectoral actant de la mise en place du Conseil Citoyen Janin. • Signature de la Charte de la Ville de Lyon sur les Conseils citoyens. • Rédaction et validation d'un règlement intérieur. • Contribution au COPIL Politique de la Ville Lyon 5 et Lyon 9 fin 2017 <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Le Conseil Citoyen est une instance qui permet aux habitants et aux acteurs locaux d'échanger sur des sujets importants pour eux et/ou des projets. Pour que l'instance dépasse sa dimension institutionnelle et fasse collectif autour d'enjeux partagés, cela demande du temps et une certaine régulation. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Il est encore trop tôt pour réellement savoir si le Conseil citoyen est une instance utile : c'est sa capacité à être force de proposition et d'action et l'attention que lui accorderont les partenaires institutionnels qui permettront d'apprécier cette utilité.

Objectif opérationnel 3 : Favoriser les relations décideurs - habitants	
Action 1 : Rencontre décideurs – habitants sur des sujets donnés	<u>Réalisations</u> Cette fonction est mobilisée ponctuellement, sur des thématiques spécifiques : attentes de locataires vis-à-vis d'un bailleur social, projet compost, world café sur le développement durable… <u>Effets du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Les effets demeurent modestes. Nous sommes peu sollicités et peut-être peu repérés pour cette fonction. <u>Pertinence du point de vue de l'objectif opérationnel</u> Bien que les effets soient faibles, cette action demeure pour autant pertinente au regard de notre objectif. Il serait important de faire savoir que l'association peut assurer cette fonction.

L'analyse de ce tableau montre que depuis 2015, nous avons bien avancé sur chacun des objectifs énoncés pour ce troisième grand axe de notre projet social :

- Sur l'objectif « Veiller à ce que chaque personne partie prenante des instances associatives prenne part aux délibérations » :
  - **Nos instances associatives sont vivantes et débattent**. Cela se concrétise notamment par le renouvellement important du CA depuis 2015, le nombre de débats organisés en CA et en Bureau, la vigilance depuis deux ans de bien préparer l'animation de l'AG pour favoriser les

échanges, la belle dynamique des commissions après que nous ayons revu leur mode de fonctionnement en 2015/2016. Il nous faudra être attentif à conserver ces points forts.

- Nous avons toutefois relevé deux **points d'alerte**, pour que les processus de travail et de décision du Centre restent participatifs : le faible nombre de candidats au Bureau et l'animation du CA sur lequel nous devrions être davantage vigilants. Cela se traduit par un nombre de débats moins importants de manière générale, et notamment sur les projets du centre, qui sont souvent traités à titre informatif en fin de CA. On pourrait peut-être également revenir à des formes de travail en sous-groupes lors du CA, qui favorisent les échanges et l'expression de tous.

- Sur l'objectif « Favoriser la concertation entre les acteurs intervenant à Janin et à Jeunet » :
  - Les deux collectifs que nous animons à Janin et à Jeunet **fonctionnent bien et permettent de favoriser les relations entre les acteurs**. Nous accompagnons d'une manière pertinente le Conseil Citoyen du quartier Janin, créé en 2016, en étant très vigilants à notre posture, facilitatrice plus qu'interventionniste. Des initiatives se font jour chez les habitants concernés. Ainsi, l'association Sportslife a organisé une fête dans son quartier, intitulée « Janin en fête », au mois de mai 2017.

- Etant nous-mêmes l'un des acteurs, il nous est difficile de mettre en débat, en qualité d'animateur, des enjeux stratégiques qui pourraient faire tension avec ou entre certains membres. Un animateur extérieur pourrait certainement aborder plus directement ces enjeux, et les relier au projet de territoire.

- Sur l'objectif « Favoriser les relations décideurs – habitants » :
  - Nous avons été **à l'écoute des demandes de médiation** et avons systématiquement essayé d'y répondre. Cela se traduit par différentes rencontres et actions, surtout en 2016 et 2017 : rencontre entre des locataires et le bailleur à Pierre Valdo, organisation d'un World café sur le développement durable avec les habitants et la Métropole, participation à des réunions avec la mairie concernant le quartier Janin, accompagnement du groupe d'habitants souhaitant mettre en place un projet de compost, accompagnement du Conseil citoyen de Janin pour sa participation au Comité de pilotage Politique de la ville 5ème/9ème.

En conclusion, l'axe 3 semble avoir fait l'objet d'un **travail soutenu et régulier**, qui donne des résultats significatifs, sans grande lacune. Certains objectifs ont mis du temps à être mis en place, pas toujours du fait du Centre. Il reste à être vigilant sur les deux principaux points d'alerte : le faible nombre de candidats au Bureau et l'animation du CA.

En conclusion :

Le suivi-évaluation de notre projet social en continu a permis de **le faire vivre sur la durée de l'agrément** en l'ajustant si nécessaire et en mettant régulièrement en débat nos orientations. Il était pertinent de **définir un dispositif d'évaluation dès son élaboration**.

Sur la forme, nous constatons que notre projet 2015/2019 définit des indicateurs qui portent sur les actions et non sur les objectifs opérationnels. Cela n'est pas complètement pertinent dans la mesure où certaines actions peuvent servir en réalité plusieurs objectifs opérationnels mais surtout parce que

certaines actions peuvent être arrêtées en cours de projet ou inversement d'autres créées. Aussi, nous préconisons **la définition d'indicateurs se rapportant à nos objectifs opérationnels pour notre futur projet**.

Sur le contenu,

1. Nous avons continué à être mobilisés depuis 2015 pour favoriser le lien social, les échanges entre habitants par une diversité d'actions (orientation 1). La mixité sociale demeure un horizon, une « étoile polaire » (ce que nous ne lâcherons pas), mais elle est très difficile à atteindre véritablement. Des manifestations d'une certaine ampleur (Fête des lumières, Biennale de la danse, Quartiers en fête) ont pu être des leviers pertinents pour cela mais tendent à s'arrêter pour diverses raisons (notamment économiques). Nous avons constaté que **des manifestations rassemblant moins d'habitants peuvent en revanche permettre plus d'échanges entre les habitants qui y prennent part**. Peut-être nous faudra-t-il mettre l'accent sur ces actions (Gratiferia, Bar à jeux…).
2. Nous nous sommes particulièrement investis sur l'accompagnement de projets d'habitants et de leur pouvoir d'agir (orientation 2) et avons obtenu des résultats très concrets. Pour autant cette fonction ressource que nous pouvons être (pour les habitants, pour les acteurs locaux) n'est pas encore bien repérée. Loin de nous démotiver, cela nous encourage à poursuivre notre engagement pour que le centre socio-culturel soit perçu et vécu comme un « **foyer d'initiatives habitants** ». Ce sont certainement les habitants que nous aurons accompagnés qui seront les meilleurs ambassadeurs pour donner à voir ce foyer d'initiatives. Cela demande du temps.
3. Nous avons expérimenté différentes manière de faire, d'accompagner pour que les habitants soient parties prenantes des décisions qui les concernent (orientation 3). Nous avons encore des marges de progrès, notamment au sein du centre socio-culturel pour **privilégier une démocratie participative**. Cet enjeu demeure important et est également lié au développement du Pouvoir d'agir des habitants (orientation 2).

Sources d'information

Ce diagnostic a été établi à partir de 2 types de données :

- Des données « chaudes » : des propos d'habitants (remarques, émotions, propositions, questionnements…) que nous conservons dans :
  - le cahier d'écoute renseigné par les professionnels depuis 2016,
  - dans les procès-verbaux de CA pour rendre compte du point systématique consacré à l'écoute habitants à chaque réunion,
  - les synthèses des enquêtes écoute habitants commanditées par la Ville de Lyon pour les quartiers Janin et Jeunet (réalisées en 2015 et 2016).
- Des données « froides » : essentiellement des statistiques disponibles en particulier sur les sites vlko.fr, de la CAF, de l'INSEE ainsi que des documents définissant les orientations de nos principaux partenaires institutionnels (schéma métropolitain des solidarités, PLUH, Schéma départemental de l'animation de la vie sociale, projet de territoire Janin/Jeunet/Ménival).

Nous nous sommes heurtés à deux difficultés dans l'analyse des données statistiques :

- Une majorité des données datent de 2014 ou 2015 ; les plus récentes sont celles de la CAF mais elles portent sur les allocataires et pas sur l'ensemble de la population.
- Les données sont quasiment toutes établies sur le niveau géographique des IRIS (une unité statistique de l'INSEE) alors que nous savons qu'il existe une très forte hétérogénéité au sein de cette unité géographique sur notre territoire. C'est certainement l'une des caractéristiques de notre territoire. Nous pouvons retrouver cette hétérogénéité y compris au sein d'une même rue : ainsi, rue des Granges, de l'habitat social et des résidences privées relativement onéreuses se côtoient. Les seules données infra-IRIS dont nous disposons portent sur les quartiers Janin, Jeunet et Ménival parce qu'ils relèvent de la politique de la ville (quartier en politique de la ville ou en veille active) et font à ce titre l'objet d'un suivi particulier.

Plus fondamentalement, dans l'établissement de ce diagnostic, nous nous sommes beaucoup interrogés sur la notion de quartier. Nous constatons que l'appellation « quartier » est utilisé essentiellement pour des territoires réputés être difficiles (Janin, Jeunet, Ménival) : cela met l'accent quasi exclusivement sur les problèmes au détriment des richesses et des ressources qui existent également sur ces territoires. Par ailleurs, nous parlions par le passé du « quartier des Poncettes », ce n'est plus le cas aujourd'hui. Ces changements sémantiques ne nous semblent pas neutres du tout. Enfin, nous observons une ambiguïté lorsque nous nous référons au « Point du jour » : pour certains, il s'agit globalement du plateau du 5ème, pour d'autres il s'agit quasi exclusivement de la place Bénédict Teissier. Il y aurait de notre point de vue une importance à réhabiliter la notion de « quartier », compris ici comme un lieu de vie comprenant des commerces et auxquels les habitants s'identifient. Faute de commerce, il s'agirait plutôt d'une résidence. Nous rependrons toutefois dans ce document les usages en vigueur en nous référant aux « quartier Janin » et « quartier Jeunet ».

En termes de méthode, après avoir rappelé le territoire du Centre socio-culturel, nous avons formulé des hypothèses à partir des données chaudes que nous avons ensuite chercher à vérifier à partir des données froides. Nous avons travaillé les hypothèses le samedi 2 juin 2018 lors d'une journée qui a rassemblé une cinquantaine des personnes (adhérents, administrateurs, bénévoles, professionnels, partenaires).

Territoire du Centre socio-culturel

Le territoire d'action ou d'intervention du Centre socio-culturel, c'est-à-dire celui sur lequel l'association intervient physiquement comprend :

- Le Point du jour, siège de l'association.
- Le quartier Janin (quartier en politique de la Ville) où l'association dispose d'une annexe (« L'espace 33 ») qu'elle partage avec d'autres acteurs locaux.
- Le quartier Jeunet (quartier en veille active) où l'association dispose d'un jardin et d'un local mis à disposition par Grand Lyon Habitat.

Son territoire d'influence est globalement le plateau du 5ème arrondissement.

L'association accueille par ailleurs et de manière minoritaire des habitants de Sainte-Foy-Lès-Lyon, Tassin, La Mulatière.

Nous travaillons notamment en partenariat avec les 2 autres centres sociaux intervenant dans le 5ème arrondissement de Lyon (Champvert, Saint-Just) en menant régulièrement des actions conjointes (notamment avec le CSC Champvert sur le quartier Janin) mais également en veillant à une certaine répartition du territoire :

Zones d'intervention des Centres Sociaux sur le 5ème arrondissement

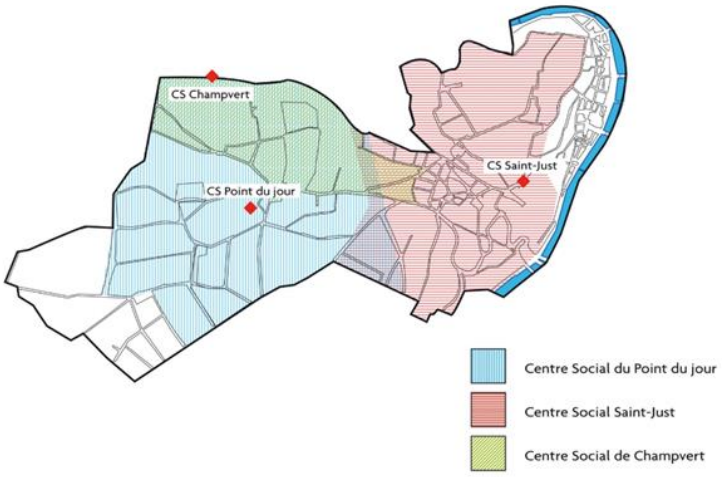

Nous travaillons également en partenariat avec la MJC de Saint-Just et la MJC de Ménival.

La population de notre territoire est de l'ordre de 25 000 habitants :

Champvert Mairie	2951
Les Castors-Les Granges	2686
Alberic Pont	2301
Les Battieres	2805
Menival	3219
Pierre Valdo	1899
La Plaine Charcot	2888
Joliot Curie-Les Acqueducs	3129
Point-du-Jour	1980
La Garde	1753
TOTAL	25609

Population des IRIS (INSEE, données 2014)

Hypothèses

Hypothèse 1 : Il existe globalement sur le plateau du 5ème arrondissement une forte mixité mais qui peut être faible dans certaines parties de ce territoire (qui peuvent correspondre à celui d'un IRIS ou d'une partie d'un IRIS).

Nous entendons par exemple :

- De la part d'habitants de Janin ou Jeunet : « Le Point du Jour (dans sa version restrictive), ce n'est pas pour moi » : soit parce que les commerces y sont trop chers, soit parce qu'ils ne s'y sentent pas les bienvenus.
- De la part d'habitants résidents sur le quartier du Point du Jour : « Je ne sais pas où est Jeunet ».
- Lorsque nous avons délocalisé notre activité Kung Fu à Janin en raison de travaux à l'école Irène Joliot Curie, des habitants nous ont dit leur inquiétude pour leurs enfants parce que le quartier ne serait pas sécure.
- Un élu local nous dit lors du Débat d'enjeux du 5 juillet que des habitants sollicitent régulièrement l'arrêt du marché des forains place, Bénédict Teissier, le vendredi matin parce que cela fait venir «une population différente » de celle de leur quartier.

La récurrence de ce type de propos nous interpelle et nous laisse penser que notre territoire serait composé de quartiers très « clivés » entre eux, avec des caractéristiques spécifiques, alors qu'existerait globalement une mixité sur le plateau du 5ème arrondissement.

Par mixité, nous entendons : une mixité du point de vue des revenus, des catégories socio-professionnelles de l'âge ou encore de la durée de présence en France.

La présence de crèches, d'écoles publiques et privées témoignent de la présence de familles, celle de cités universitaires (Saint-Just, Ménival) d'étudiant-e-s et celle d'EHPAD de personnes âgées.

L'ancienneté des données statistiques consultées sur les sites de l'INSEE et vlko.fr ainsi que l'hétérogénéité au sein d'une même IRIS demande une certaine prudence dans leur analyse et leur interprétation. Ainsi, des situations très contrastées peuvent exister y compris au sein d'une même rue : des propriétés de standing et de l'habitat social cohabitent ainsi rue des Granges, dans une forme de « côte à côte » sans nécessairement que les habitants se rencontrent. Ce constat d'une **mixité sans rencontre** est l'une des caractéristiques de notre territoire.

L'analyse réalisée dans le cadre de notre projet 2015/2019 demeure d'actualité.

Nom de l'IRIS et Ex-CUCS	Revenus bas et inégalités	Difficultés sociales	Familles monoparentales	Allocataires isolés	Taux de personnes âgées + 80ans	Familles nom--breuses	Taux de +15 ans sans diplôme	Public jeune
CHAMPVERT MAIRIE (Sœur Janin)	Revenus les plus bas et fortes inégalités	Ressortent fortement	Taux le plus élevé	Taux assez important				11-17 ans
LES CASTORS-LES GRANGES				Taux important			Fort taux de diplômés supérieur	
ALBERIC PONT			Taux assez important				Fort taux de diplômés supérieur	
LES BATTIERES								0-10ans 18-25 ans
MENIVAL (Ménival)	Revenus les plus bas et fortes inégalités		Taux important				Taux important	0-10ans 18-25 ans
PIERRE VALDO (Jeunet)	Revenus les plus bas et fortes inégalités	Ressortent également mais < Champvert	Taux assez important	Taux assez important	Taux assez important		Taux important	11-17 ans 18-25 ans
LA PLAINE CHARCOT						Taux important		0-10 ans 11-17 ans
JOLIOT CURIE-LES ACQUEDUCS			Taux important				Taux important	
POINT-DU-JOUR	Des revenus élevés et +homogènes			Taux important	Taux important	Taux assez important		
LA GARDE	Des revenus élevés et + homogènes						Fort taux de diplômés supérieur	

Ce tableau confirme que notre territoire est très hétérogène composés de quartiers ayant des caractéristiques différentes les uns des autres.

Hypothèse 2 : Les nouvelles constructions sur notre territoire vont modifier sa démographie

Début 2018, nous avons mené une enquête auprès des habitants (très majoritairement adhérents de l'association) sur la perception de l'évolution de leur quartier depuis 4 ans :

> 90 personnes ont répondu à ce questionnaire. Pour 70 d'entre elles, il n'y a pas eu de changements importants. 14 des 20 personnes qui notent des changements importants relient ceux-ci aux constructions d'immeubles.

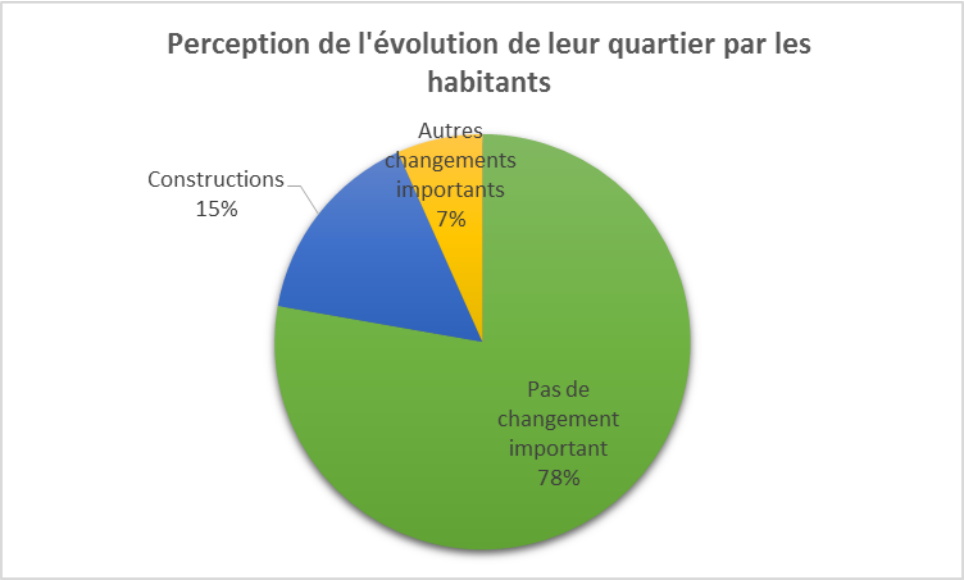

Parallèlement à ce que nous disent les habitants, nous avons constaté l'existence de nouveaux bâtiments ou leur transformation en immeuble d'habitation

« La cour des secrets » : dans la rue du centre socio-culturel (Livraison : début 2020 – 32 appartements)	
« Le 55 » : à proximité de La Poste, en face du Parc de la Mairie (47 appartements)	
Cœur Point du jour : le long de l'école primaire Irène Joliot Curie	

Viva Vida (Livraison en 2017 – 22 appartements)	

Au-delà de ces programmes immobiliers déjà réalisés ou en cours, certains autres programmes sont déjà annoncés ou probables au vu du potentiel de place de notre territoire :

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° PERMIS : 069 385 17 00220
DATE D'OBTENTION : 28/06/2018
DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE : 28/06/2018
Mairie Lyon 5ème
BENEFICIAIRE : OGIC SA
58/60 RUE EDOUARD VAILLANT
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
NATURE DES TRAVAUX : Démolition d'un bâtiment et construction d'un immeuble de 29 logements, de bureaux et 50 places de stationnement.
DESTINATION : Habitation et Bureaux
ARCHITECTE : CABINET DWORKSHOP - Hassane OUAZZANI
Tour Oxygène 10-12 boulevard Vivier Merle
69393 LYON CEDEX 03
SURFACE DES BATIMENTS À DEMOLIR : 525 m²
SURFACE DE PLANCHER : 2 650 m²
HAUTEUR DE LA CONSTRUCTION : 22,63 m
SUPERFICIE DU TERRAIN : 1 256 m²
LE DOSSIER PEUT ÊTRE CONSULTÉ À LA MAIRIE DE :
VILLE DE LYON
198 AVENUE JEAN JAURES - 69007 LYON

Nous avons consulté le PLUH en mairie d'arrondissement ainsi qu'en ligne. Deux membres du Bureau ont échangé avec un Adjoint de la Mairie d'arrondissement à ce sujet. Nous avons constaté que le PLUH autorise la construction d'immeubles de relativement petite taille (3 à 4 étages) sauf sur le front de l'avenue du Point du jour (5 à 6 étages).

La Mairie d'arrondissement estime que l'impact de ces constructions sera faible sur la démographie de l'arrondissement. Elle attend quelques centaines d'habitants supplémentaires, ce qui est peu significatif par rapport à la population totale de l'arrondissement.

Nous constatons que ces constructions se concentrent sur certains quartiers en particulier, et notamment dans la proximité géographique du Centre. Si les effets seront effectivement faibles au niveau de l'arrondissement (et très peu significatifs en comparaison avec la densification urbaine sur d'autres arrondissements de la Ville, comme le 7ème), ils seront un peu plus significatifs sur notre territoire.

Hypothèse 3 : La qualité des missions de service public se dégraderait

Cette hypothèse se fonde sur des interpellations d'habitants et des constats de différentes natures :

Insatisfactions	• Ces insatisfactions ou difficultés proviennent essentiellement de parents dont les enfants sont scolarisés dans des écoles élémentaires publiques. Nous sommes interpellés régulièrement et de plus en plus souvent par des parents sur : des violences entre enfants non régulées, des difficultés relationnelles ou des incompréhensions avec l'institution scolaire, le sentiment de ne pas être considérés, des difficultés à s'adapter aux rythmes scolaires qui évoluent, des

	tensions liées aux grèves… ils nous font part de leurs inquiétudes, de leurs colères. • Certains parents ont fait le choix d'inscrire leurs enfants dans des écoles privées à contre cœur. Nous ne disposons pas d'éléments chiffrés pour objectiver une éventuelle fuite vers le privé. Elle serait contenue par le fait que le privé serait saturé. • L'école privée La Favorite aurait dédoublé des classes de CP et CE1, l'école privée Notre Dame du Point du Jour s'est agrandie, la Ville de Lyon a vendu à un promoteur privé l'un des bâtiments de l'école publique primaire Irène Joliot curie qui est transformé en immeuble d'habitation (« La cour des secrets »). • Des équipes enseignantes, y compris de direction, nous font part de leurs difficultés, interrogations, parfois épuisement devant des situations difficiles à vivre. L'école élémentaire Irène Joliot Curie s'inquiète d'une chute de la mixité sociale, avec une représentation plus importante que par le passé d'enfants habitants sur le quartier Janin. • A contrario le risque de fermeture de classe à l'école maternelle François Truffaut en raison d'une baisse d'effectifs ne semble plus d'actualité. Une fermeture d'une classe aurait pu entrainer une possible fermeture de l'école. L'ouverture d'une classe spécialisée d'enfants avec autisme est venue renforcer l'école.
Turn-over et/ou non remplacement de professionnels	• En 4 ans, nous aurons eu 4 interlocuteurs différents au sein de la mission DSL (Ville de Lyon) : Delphine Gohlke, Pierre Hamonic, Gaëlle Buisset, Lorana Vincent. Le poste de référent territorial/ chef-fe de projet politique de la ville a parfois été vacant. • Au moment du débat d'enjeux : ni la mission DSL, ni la Métropole, ni l'Etat n'ont été présents bien qu'ils aient été invités et que certains aient confirmé leur présence. Des agents assurent transitoirement par intérim les fonctions de Directeur de la MDMS du 5ème, de Déléguée du Préfet, de référente à la Mission DSL. • Turn over au sein de l'équipe des éducateurs de prévention : en 4 ans, 3 équipes différentes se sont succédées sur le terrain. C'est dommageable quand on sait que le travail de prévention nécessite du temps pour tisser un lien de confiance avec les jeunes et avec les acteurs locaux.
Eloignement géographique	• Fermeture du CMP enfants du Point du jour : déménagement à Perrache, ce qui est un moindre mal par rapport au quartier Confluence retenu initialement. Nous pouvons craindre un moindre recours aux droits et à ce dispositif alors que nous savons combien la prévention est essentielle en matière de santé mentale. • Déménagement de la Mission locale de Vaise à la Duchère. Contrairement aux craintes que nous avions, sur les premiers mois, cela n'aurait pas affecté la fréquentation de la ML par des jeunes du 5ème arrondissement.
Dématérialisation	• Des habitants nous font part de leurs inquiétudes sur l'obligation de faire leur déclaration d'impôt en ligne. • Des habitants sollicitent la CESF pour des démarches administratives en ligne. Ils sont confrontés à différentes difficultés : pas d'ordinateur et/ou de connexion et/ou d'imprimante, non maitrise des interfaces, difficultés avec la langue française… • Il n'est plus possible d'obtenir un RDV avec la CAF sans le solliciter par internet. • Comme nos partenaires institutionnels, cela nous fait craindre un non recours aux droits pour des personnes qui en auraient le plus besoin. La dématérialisation est également une forme d'éloignement des services publics.

En contre-point de ces remarques nous constatons des facteurs qui à l'inverse améliorent les missions de services publics :

- Mise en place de la Médiation santé à Janin : cette médiation pour l'accès aux droits et à la santé a été mise en place dans le cadre des ateliers santé ville (ASV) que la Ville déploie dans

les QPV. Le professionnalisme et la disponibilité de la médiatrice répond aux demandes et besoins des habitants de Janin et également de Jeunet. Les temps collectifs auxquels elle participe sont également très importants.

- Mise en place du Programme de Réussite Educative : le PRE consiste à proposer un accompagnement concerté aux enfants résidant sur le QPV Janin et rencontrant des difficultés particulières. Il s'est mis en place d'abord au sein de l'école maternelle François Truffaut puis a été étendu à l'école élémentaire Irène Joliot Curie et a vocation à l'être au Collège Charcot. Une majorité des élèves issus du quartier Janin se rendent en effet dans ces établissements scolaires en raison de la carte scolaire. Ce programme témoigne de la volonté des pouvoirs publics de proposer un accompagnement spécifique quand cela est nécessaire. Nous nous sommes engagés pleinement pour sa réussite mais nous sommes aujourd'hui très réservés sur ses effets : nous constatons que plusieurs acteurs n'ont pas compris le sens du dispositif ainsi qu'un déficit d'animation.
- Projet de déménagement de la MDMS du 5ème arrondissement de la rue Cléberg vers le Point du jour : si ce projet devait se réaliser, il prendrait le contre-pied de l'éloignement de certains services que nous avons repéré pour opérer à l'inverse un rapprochement important pour les familles du Point du jour.
- Projet de métro à l'horizon 2030 : il témoigne de la volonté de la Ville en particulier de faciliter les connexions en transport en commun avec le plateau du 5ème qui sont aujourd'hui difficiles le soir et le week-end en raison d'une trop faible fréquence des lignes de bus.

Notre hypothèse doit certainement être pondérée, en fonction notamment des secteurs d'activités. Certaines dégradations de service seraient plutôt conjoncturelles, liées à des départs d'agents. Il n'en demeure pas moins que des dégradations (éloignement, dématérialisation) peuvent être très préjudiciables pour les habitants qui auraient le plus besoin des services publics. Nous demeurons très préoccupés sur le devenir des écoles publiques

Hypothèse 4 : il existe une diversité d'acteurs sur le plateau du 5ème arrondissement

Lors de la journée de travail du 2 juin 2018, un sous-groupe a identifié les acteurs intervenants sur notre territoire :

Sport : Stade alexandre Morin (Ménival), Gymnase des Battières, Tennis club municipal, Gymnase Branly, Gymnase Jeunet, Stade Saint-Marc, Club boulistes, Gymnase Charcot, Piste skateboard…

Social, solidarité : CSF, MJC St Just, MJC Ménival, CSC Champvert, CS St Just, CSC Point du jour, Valdocco, AJD, SPES, CIL, Conseil de quartier, Renaissance du Vieux Lyon…

Culture, art : Bibliothèque, Institut Franco-chinois, ENSATT, Théâtre du Point du jour…

Santé : EHPAD Mélodie, Tiers Temps, Etoile du jour, Croix-Rouge, Favorite, Amandine… Centre des Massues, Maison médicale, Hôpital gériatrique Pierre Garraud, CMP enfants/ados (fermeture mi 2018)…

Administratif : La poste, Mairie d'arrondissement, Commissariat, CCAS

Education (* = privé) : Collèges (Charcot, Battières, Favorite*, Notre Dame des Minimes*), Lycées St Just, Branly, Lazariste*,St Marc *, Notre Dame des Minimes*, Sainte Marie), écoles primaires (groupes scolaire Irène Joliot Curie, Gémeaux, Notre Dame du Point du jour*,Favorite*, Minimes*, West point*,St Ursule*, St Just*, St Irénée*). Une part importante d'écoles privées se développerait.

Espaces verts : Parcs (de la Garde, de la Mairie, de la passerelle, de Champvert), Voies vertes, Jardins (des Mûriers, Jeun'et Pousse), squares (Jean Tricon, Père jaillet)…

Nous constatons des insuffisances dans 2 domaines :

Transports (le soir et le week-end). L'agrandissement du Centre médico-chirurgical de réadaptation des Massues, et de nombreux professionnels qui vont venir y travailler, va amener à revoir certains horaires de bus. Il faudra voir avec les habitants si cela est également profitable pour eux. Par ailleurs, le projet de ligne E du métro permettrait de répondre au mieux aux demandes des habitants non véhiculés. Ce projet se situe à l'horizon 2030 et n'impactera pas notre projet 2019/2023.

Emploi : Mirly Solidarité, Permanences de la mission locale, Permanences en mairie d'arrondissement, quelques initiatives… L'organisation de permanences témoigne de la volonté des acteurs de se rapprocher des personnes concernées, mais ne pallient peut-être pas l'absence de service public de l'emploi permanent sur le territoire.

Cette identification des acteurs (non exhaustive) confirme notre hypothèse.

Nous constatons également que le Centre socio-culturel travaille très fortement en partenariat et participe à de nombreux espaces collectifs. Cette position lui permet de favoriser les liens entre acteurs et d'orienter au mieux les habitants vers ceux susceptibles de répondre à leurs demandes. Elle s'inscrit pleinement dans une logique de développement local.

Hypothèse 5 : Les demandes et besoins des habitants de Janin et de Jeunet justifient l'attention particulière que nous accordons à ces deux quartiers et les actions spécifiques que nous y menons.

Les enquêtes « écoute habitants » commanditées par la Ville de Lyon permettent à des habitants de s'exprimer de manière anonyme sur : leur perception de leur quartier, les services et les équipements, les relations et la vie du quartier. Les habitants de Janin et de Jeunet restent attachés à leur quartier et à leur logement avec un taux de satisfaction qui diminue toutefois par rapport au logement entre 2015 et 2016 : ils passent de 87% à 71% à Jeunet et de 88% à 80% à Janin (à rapprocher de la moyenne des QPV enquêtés en 2016 qui était de 79% et de 94% hors QPV). Des habitants de Janin nous ont fait part d'un manque de propreté des parties communes (à la charge des locataires) qui expliquent peut-

être la baisse du taux de satisfaction. Du reste le taux de satisfaction sur le sentiment de propreté du quartier s'est dégradé à Jeunet (de 84% à 71%) et également à Janin (de 57% à 45%) alors qu'il était déjà faible. La propreté est l'un des 2 enjeux que le Conseil citoyen Janin a priorisé.

Le sentiment d'insécurité a légèrement baissé mais le nombre de victimes ou de témoins d'actes de délinquance a augmenté : 23% des habitants enquêtés à Janin, 30% à Jeunet.

Une grande part des habitants de Janin et de Jeunet estime que leur quartier manque de services de proximité (distributeur de billet, poste, transport en commun, équipements sportifs). A noter toutefois l'accueil très positif du « city stade » qui est très respecté. Les habitants ne sont pas satisfaits de la fréquence des transports en commun après 20h mais ce n'est pas spécifique à Janin et Jeunet.

L'accès aux soins demeure difficile pour plus d'un tiers de la population qui limite ses dépenses pour les soins. Cela justifie complètement la médiation santé qui a été mise en place.

Nous avons été interpellés par le fait qu'une part importante de la population (près de 40%) ne participe pas à un centre social ou à une MJC par méconnaissance de ce que nous proposons. La proportion est plus importante à Janin qu'à Jeunet.

Nous avons confronté ces paroles d'habitants récoltées dans le cadre des enquêtes écoutes habitants aux données notamment statistiques dont nous disposons par ailleurs.

Sur le plan économique, nous constatons un niveau de pauvreté plus élevé que sur d'autres quartiers :

- Les critères de la géographie prioritaire de la politique de la Ville ont été revus en 2014. Seuls 2 critères ont été retenus : le nombre d'habitants et la pauvreté économique. Le fait que Janin soit resté en politique de la ville confirme un niveau de pauvreté économique significatif. Jeunet est sorti de la géographie prioritaire en raison d'un nombre d'habitants insuffisant et non pas en raison d'une amélioration de sa situation économique.
- La médiane des revenus (INSEE, données 2014) est de l'ordre de 20k€ sur l'IRIS Champvert mairie (qui comprend le quartier Janin) et sur l'IRIS Pierre Valdo (qui comprend le quartier Jeunet) supérieure à celle de l'IRIS Champvert sud (17k€) mais inférieure aux médianes de toutes les autres IRIS (qui est de l'ordre de 25k€ sur les IRIS La Plaine Charcot, Point du jour, La Garde, Les Castors-Les Granges). Au vu du territoire, nous pouvons faire l'hypothèse que cette médiane est inférieure à Janin et à Jeunet par rapport à celle de leur IRIS respective.
- Ces deux quartiers comprennent essentiellement des logements gérés par des bailleurs sociaux (Grand Lyon Habitat, SACVEL) accessibles sous condition de ressources. Cela va également dans le sens d'un plus haut niveau de pauvreté économique par rapport à d'autres quartiers.
- La part des chômeurs parmi les actifs au sens du recensement en 2011 est de 23% à sœur Janin, 24% à Jeunet, 26% à Ménival (Projet de territoire). Ces taux sont dans la moyenne des QPV de la Ville de Lyon mais significativement plus important que le taux de chômage au niveau de la Ville.

Sur le plan social (données de l'Observatoire de la santé des lyonnais, 2016) :

- La part des 0-14 ans est plus élevée à Janin (22.7%) que sur Jeunet (15,3%), le 5ème arrondissement (14.5%) ou la Ville de Lyon (15.5%).
- A contrario la part de plus de 75 ans est plus faible à Janin (5.1%) par rapport à Jeunet (18.6%), l'arrondissement (10.4%) ou la Ville (7.6%).

- La part des familles monoparentales est significativement plus importante à Jeunet (25.4%) qu'à Janin (19.2%) où la proportion est comparable avec celle de l'arrondissement (19.1%) et à la ville (17.2%).
- La part de la population sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au BAC est plus importante à Janin (70.3%), à Jeunet (54.2%) que sur l'arrondissement (38.2%) ou la Ville (36.1%).
- La part de consultations de médecins spécialistes est plus faible à Janin (29.6%) ou Jeunet (35.2%) que sur l'arrondissement (44.2%) ou la Ville (39%).

Il faut être très prudent dans l'analyse et l'interprétation de données statistiques.

Elles semblent toutefois corroborer notre hypothèse de travail.

Nous relevons également que certains quartiers d'IRIS où les indicateurs seraient plus favorables peuvent également avoir des besoins spécifiques. Nous avons ainsi identifié Les Poncettes qui concentre de l'habitat social avec à proximité une résidence dédiée aux séniors reprise récemment pas Grand Lyon Habitat

Conclusion

Ce tour d'horizon nous a permis de valider globalement nos hypothèses de travail en modulant certaines d'entre elles :

1. Il existe globalement sur notre territoire une forte mixité mais qui peut être faible au sein d'une IRIS ou de territoires infra-IRIS.
2. Les nouvelles constructions sur notre territoire vont modifier sa démographie : l'impact sera peut-être plus faible que ce que nous pensions initialement et sera loin de ce que certains territoires peuvent connaître (le 7ème arrondissement par exemple). Cela nous interpelle toutefois sur la manière dont nous allons accueillir les nouveaux habitants qui vont venir vivre sur le plateau du 5ème arrondissement.
3. La qualité des missions de service public se dégraderait : cela reste une crainte même si nous constatons également des améliorations. La mise en réseau des acteurs peut pallier pour partie cette situation.
4. Les demandes et besoins des habitants de Janin et de Jeunet justifient l'attention particulière que nous accordons à ces deux quartiers et les actions spécifiques que nous y menons. Il nous faut toutefois être très vigilant à ne pas stigmatiser des quartiers, en reconnaissant également leurs talents et leurs ressources.

Avertissement : notre territoire d'action est le plateau du 5ème arrondissement, incluant l'ensemble des IRIS mentionnées dans la partie du projet social consacrée au diagnostic. Dans notre acceptation, ce territoire prend l'appellation « Point du jour » qui ne se limite donc pas ici à la seule IRIS « Point du jour ».

Le projet social se décline dans les différents secteurs de l'association dans le cadre de projets spécifiques (projets pédagogique de l'EAJE, de l'ALSH, projet séniors) et de programmes d'actions pour d'autres secteurs.

Contexte	**Orientations**	**Objectifs opérationnels**	**Indicateurs quantitatifs et qualitatifs**	**Source de Vérification**
Le territoire d'action du Centre est une mosaïque de quartiers avec des caractéristiques parfois singulières. La diversité – à tout niveau – pourrait favoriser de réelles mixités. Mais, celles-ci ne se vivent pas spontanément. Au contraire, des fossés existent et se creusent peut-être.	1) Renforcer les liens sociaux entre les habitants, au niveau de la mixité sociale et au niveau intergénérationnel	1.1) Favoriser la rencontre et les échanges entre habitants	• Au moins 20 temps ouverts à tous les habitants organisés chaque année par le Centre socio-culturel dont au moins 1 à l'extérieur des locaux sur une thématique fédératrice. • Participation à au moins 1 manifestation à Janin et 1 à Jeunet chaque année. • Chaque quartier du territoire d'action est représenté par au moins 1 adhérent et plus, et des usagers non adhérents. • Au moins 2 propositions d'action par an de la Commission Interculturalité. • 1 programme annuel des activités hebdomadaires définis par la Commission activité. • Un plus grand nombre d'activités ciblent prioritairement un public plus jeune que celui que nous accueillons actuellement. • Un système de suivi des usagers non adhérents.	Rapport annuel Comptes rendus des Collectifs Janin et Jeunet Logiciel Noé Programmes et bilans de la Commission Interculturalité Comptes rendus de la Commission Activités Plaquette annuelle Logiciel Noé

		1.2) Accompagner la mobilité géographique des habitants en dehors du territoire d'action	• Au moins 20 sorties à la journée organisée chaque année (petite enfance, enfants, adolescents, familles, adultes). • Au moins 3 séjours (avec nuitée) organisés chaque année.	Rapport annuel Tableau de bord EAJE Rapport annuel
		1.3) Accompagner la mobilité géographique des habitants au sein du territoire d'action	• Présence et activité toutes les semaines (hors vacances scolaires) sur les quartiers Janin et Jeunet pour tisser un lien avec les habitants. • Mandats « allers vers » formalisés pour les animateurs développement local et la CESF. • Participation régulière à au moins 8 instances partenariales (Collectifs Janin/ Jeunet/ séniors, PRE, CIA, Médiation santé, Accompagnement scolaire, Equipe Janin…) pour être en capacité d'orienter les habitants vers des partenaires spécialisés. • Au moins 20 co-voiturage organisé chaque année (hors randonnées) : CA, prévention des chutes, réveillon…	Rapport annuel Dossiers du personnel Rapport annuel Rapport annuel
Nous sommes sollicités sur des situations spécifiques. Ainsi, souvent dans des cadres informels (dans la rue, en marge d'une action collective…) mais également dans des cadres formels	2) Lutter contre l'isolement et porter une attention particulière aux personnes fragilisées	2.1) Favoriser l'insertion sociale	• Partenariat avec au moins deux structures pour l'accueil de personnes ayant des besoins spécifiques. • Tarifs dégressifs en fonction des revenus – en les révisant le cas échéant pour favoriser une plus grande accessibilité.	Conventions de partenariat Grille de tarifs Tarifs EAJE / Tarifs ALSH

(permanences administratives par exemple), des habitants nous font part de difficultés importantes qu'ils peuvent rencontrer. Ces difficultés sont parfois accentuées par la dématérialisation de certaines démarches administratives qui peut induire un non recours aux droits. *Nous pouvons être également sollicités ponctuellement par un ou des parents qui ont besoin d'un mode de garde en urgence pour participer à une formation ou accéder à un emploi. L'absence de mode de garde est l'une des principales difficultés que rencontrent les femmes pour chercher et accéder à un emploi.* *Les valeurs de la Charte des centres sociaux nous amènent à porter une attention particulière aux personnes les plus fragiles ou ayant des besoins spécifiques - dans la limite de nos moyens et de nos compétences.*			• Information disponible sur les dispositifs de soutien financier pour des adhérents souhaitant faire une activité au Centre et ayant des difficultés économiques.	Entretien avec la CESF et la secrétaire d'accueil Documentation à l'accueil
		2.2) Favoriser l'insertion professionnelle	• Au moins 6 stagiaires accueillis chaque année au Centre. • 100% des informations transmises par MIRLY Solidarité, Mission locale et Maison Lyon pour l'Emploi sont affichées dans le hall. • Réponse favorable chaque fois que possible des demandes d'occupation de nos locaux de la part des structures d'insertion professionnelles ci-dessus. • Toute demande d'un mode de garde pour favoriser l'accès à la formation et/ou à l'emploi fait l'objet d'un échange avec les parents et d'une recherche de solution.	Rapport annuel Tableau de bord EAJE Hall d'accueil Conventions d'occupation Rapport annuel de l'EAJE
		2.3) Accompagner individuellement des habitants qui rencontrent des difficultés spécifiques	• Au moins 20 permanences démarches administratives et/ ou séances d'aide aux démarches numériques par an. • Au moins 30 apprenants en langue française accompagnés par des bénévoles pour réaliser certaines démarches.	Rapport annuel Rapport annuel Rapport annuel
Un développement social est fondé sur une réelle participation des habitants.	3) Soutenir les projets des habitants et leur pouvoir d'agir dans	3.1) Etre à l'écoute des familles, identifier leurs besoins, leurs attentes	• 1 temps d'écoute habitants à chaque CA.	Comptes rendus du CA Cahier d'écoute

Leurs attentes, leurs ressources ne sont pas toujours pris en compte par les associations et les pouvoirs publics (Cf. rapport « Ils ne savent pas ce qu'on pense… », « Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires »). L'association dispose d'un savoir-faire qu'elle a particulièrement développé lors du projet social précédent. Les professionnels se sont ainsi formés à la démarche « aller vers » pour aller à la rencontre d'habitants en dehors de nos locaux et en particulier des personnes qui ne connaissent pas toujours le Centre socio-culturel.	des instances territoriales		• Au moins 5 situations relevées dans le cahier d'écoute tous les mois. • 1 temps d'analyse du cahier d'écoute en réunion d'équipe au moins 1 fois par mois.	Comptes rendus des réunions d'équipe
		3.2) Favoriser la participation des habitants dans des projets ou actions portés par le centre socio-culturel ou un partenaire	• Maintien du nombre de bénévoles. • Tous les bénévoles signent la convention d'engagement. • Maintien du nombre d'actions portées par des bénévoles. • Tous les projets des services gérés par le CSC (EAJE, ALSH) font l'objet de rencontre annuelle avec les familles	Conventions d'engagement Rapport annuel Projets pédagogiques
		3.3) Accompagner des groupes d'habitants dans la réalisation de leurs projets	• Toute demande d'accompagnement effectuée par au moins 2 personnes pour une nouvelle action ou un nouveau projet fait l'objet d'une proposition de rencontre. • Au moins 1 réunion de Booster par mois (hors été) pour analyser nos pratiques. • Participation des professionnels formés sur l'accompagnement de projets collectifs à visées émancipatrices aux ateliers post formation. • Tout nouveau professionnel de l'équipe permanente (hors crèche et agent d'entretien) se forme avec la Fédération sur ce sujet.	Rapport annuel Comptes rendus des réunions Booster Plan de formation
		3.4) Favoriser un processus de décision	• Au moins 100 adhérents sont présents ou représentés à l'AG annuelle.	PV d'AG

		participatif en interne et sur le territoire	• Au moins 1 animation en AG pour favoriser les échanges. • 100% des nouveaux administrateurs participent à un temps d'information sur la vie associative et les formations proposées par la Fédération. • Au moins 1 habitant de Janin et 1 habitant de Jeunet sont membres du CA • Au moins 1 rencontre par an entre des membres du CA et des habitants de Janin et de Jeunet. • Au moins 1 représentant du Centre participe à chaque rencontre habitants organisé par 1 élu. • Au moins 2 habitants participent à chaque commission ou groupe de travail (hors commission administrative). • Au moins 5 réunions par an du Collectif Janin et du groupe technique Jeunet • Adhésion au Collège acteurs du Conseil citoyen Janin dès lors que nous arrêterons son accompagnement • Au moins 1 mise en lien facilitatrice par an entre 1 habitant et 1 élu sur 1 problème spécifique.	Comptes rendus de CA Liste du CA Comptes rendus de Bureau et de CA Comptes rendus des réunions Comptes rendus des réunions des commissions Comptes rendus des réunions de ces instances Arrêté préfectoral Rapport annuel

Ressources économiques

Le modèle économique repose sur :

- Des charges relativement stables (hormis lors de la gestion d'un ALAE sur l'année 2014/2015), pour une large part liées à la masse salariale.
- Des produits composés de subventions, de prestations de services (liées pour certaines d'entre elles à notre activité : PSU, PS ALSH) d'une part et la participation des adhérents d'autre part.

Les exercices de la période de notre projet social et de notre projet famille 2015/2019 ont été fortement impactés par la gestion d'un Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) sur l'année scolaire 2014/2015. La Ville a intégré à notre Dotation Globale de Fonctionnement le budget nécessaire à la gestion de cet ALAE, avec notamment une « subvention d'amorçage » en 2014 et une diminution de notre DGF en 2015 et en 2016 suite à la décision du CA de ne pas poursuivre ce service.

Le résultat net cumulé est déficitaire de 36 281€ pour la période 2014-2018 :

	2014	**2015**	**2016**	**2017**	**Projection 2018**	**Cumul :**
Produits	781 639	741 964	688 007	716 831	696 956	3 625 397
Charges	747 308	763 117	711 204	722 448	699 379	3 643 456
						Résultat net cumulé :
Résultat net	34 331	-21 153	-23 197	-5 617	-2 424	-18 060
Avant changement de méthode*				-15 455		-27 898

** En particulier pour le calcul des provisions congés payés et indemnités de départ en retraite*

Un tableau plus élaboré est présenté ci-après.

		tresoriers	dont		cumulè	exploit /Projet Social				
				exploitation	exploitation	cumulé	financier	exxept	Resultat NET	net cumulé
1	2 011	*latour*		-8 363	-8 363	-8 363	4 988	3 437	63	63
2	2 012	*latour*		4 966	-3 397	-3 397	5 890	-6 218	4 637	4 700
3	2 013	*maurice*		-9 462	-12 859	-12 859	3 940	6 314	793	5 493
4	2 014	*degan*	15 171 >>>	34 330	21 471	21 471	4 703	-5 332	33 702	39 195
			dont alae							
5	2 015	*degan*		-23 944	-2 473	-23 944	3 057	266	-21 153	18 042
6	2 016	*degan*		-35 098	-35 098	-59 042	4 386	7 516	-23 196	-5 154
7	2 017	*vennetier*		-10 926	-46 024	-69 968	2 985	2 323	-5 616	-10 770
8	2 018	*vennetier*		-15 972	-61 996	-85 940	3 000	2 165	-10 807	-21 577
	correction exeptionnel		7516 & 2323			-95 779				
9	2 019	*vennetier*		-9 979	-71 975	-9 979	2 500	-435	-7 914	-29 491
	2 020			0	-71 975	-9 979	0	0	0	-29 491
	2 021			0	-71 975	-9 979	0	0	0	-29 491
	2 022			0	-71 975	-9 979	0	0	0	-29 491
	budgets	previsionnnels				total	35 449	10 036		

Ce déficit cumulé provient principalement de 2 facteurs :

1. Des déficits sur certaines actions en particulier. Sur cette période l'association a mené notamment 2 projets de grande ampleur au regard de sa taille :
    a. La gestion d'1 ALAE qui s'est soldée au final par un déficit de l'ordre de 17 000 € intégralement supporté par l'association.
    b. le co-portage du défilé des lyonnais dans le cadre de l'édition 2016 de la Biennale de la danse. Elle y a participé à hauteur de 5 000 € et a dû prendre à sa charge une partie du déficit constaté en fin de projet.
2. La situation économique de l'association a également été affectée par une baisse ou une suppression de certaines subventions. Les suppressions sont en particulier liées à la révision de la géographie prioritaire de la politique de la ville entrée en vigueur au 1er janvier 2015, avec, nous concernant, la sortie du quartier Jeunet de ce dispositif en raison d'un nombre trop faible d'habitants. Nous continuons toutefois à percevoir pour ce quartier une subvention de la Ville de Lyon qui a placé Jeunet en « Quartier de veille active ». Au global, par rapport à l'exercice 2014, l'ensemble des baisses cumulées est de l'ordre de 35 000 €.

Le résultat net cumulé a été amélioré par l'obtention de subventions ponctuelles pour près de 65 000 € pour la période 2015/2018. Elles concernent en particulier les séniors (à hauteur d'environ 50 000 €) avec les subventions de la CARSAT (fonctionnement et numérique) et La Conférence des financeurs. Des charges spécifiques sont liées à ces subventions.

Les autres subventions se répartissent de la manière suivante :

Apprenti	1000 €
Développement durable	3990 €
Conseil citoyen	5000 €
EAJE	5000 €

Nous constatons que les baisses que nous avons subies fragilisent le « socle » de financement de notre association et sont pour partie compensées par des subventions plus précaires au sens où elles sont annuelles et couvrent pour partie des charges de structures mais également d'autres charges supplémentaires liés à de nouveaux projets (mission fil rouge pour aller vers les séniors isolés, ateliers numériques…).

Notre situation économique est également fragilisée par une non augmentation de nos subventions alors que nos charges progressent chaque année. Cela induit un effet ciseau identifiable avec la projection ci-dessous :

	2019	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*
CHARGES					
Achats	46 510	47 208	47 916	48 635	49 364
Services extérieurs	33 000	33 495	33 997	34 507	35 025
Autres services extérieurs	79 089	80 275	81 479	82 702	83 942
Impôts et taxes	19 784	20 081	20 382	20 688	20 998
Charges de personnel	485 189	492 467	499 854	507 352	514 962
Autres charges de gestions	1 300	1 320	1 339	1 359	1 380
Dotation amortissement et provision	8 000	8 120	8 242	8 365	8 491
Partic salar - Impôt bénéf	435	442	448	455	462
Total charges	**673 307**	**683 407**	**693 658**	**704 063**	**714 624**
PRODUITS					
Rémunération des services	339 980	343 380	346 814	350 282	353 785
Subventions	319 669	319 669	311 669	311 669	311 669
Bonus PSU (déuction faite du FPT)	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Subvention séniors nouvelle		3 000	10 000	10 000	10 000
Autres subventions à trouver			8 000	15 000	22 000
Cotisation	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
Produits financiers	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Total produits	**677 149**	**683 549**	**693 983**	**704 451**	**714 954**
Résultat net	**3 842**	**142**	**325**	**388**	**330**

La projection sur la période 2019/2023 a été construite sur la base des hypothèses :

- Une augmentation de nos charges de 1.5% par an.
- Une augmentation de la rémunération des services de 1% par an.
- Un maintien de nos subventions actuelles (excepté la perte de la subvention de fonctionnement de la CARSAT à partir de 2021), des cotisations et des produits financiers.
- L'obtention de nouvelles subventions.

A terme un effet ciseau pourrait mettre à mal la pérennité de l'association, les charges augmentant plus vite que les produits. Cela questionne notre modèle économique. Aussi, nous nous engagerons activement dans le chantier que lance notre Fédération départementale sur ce sujet, avec une première réunion organisée le 5 mars 2019.

Nous avons également initié en 2018 une réflexion sur notre EAJE avec nos partenaires institutionnels (CAF, PMI, Ville). Ce travail a permis d'élaborer un diagnostic partagé qui met notamment en avant les locaux inadaptés de la crèche. L'installation de plaques anti-bruit dans l'une des pièces par la Ville devrait contribuer à l'amélioration des conditions de travail. Si cela est aujourd'hui tout à fait nécessaire, il nous faudra certainement envisager un projet de plus grande ampleur (avec la possibilité de création de places si nous disposions de locaux adaptés pour cela) dans les années à venir pour que les professionnels puissent travailler dans de meilleures conditions, gages à la fois d'un accueil de qualité des enfants, de plaisir au travail et de moindre recours à de l'intérim pour pallier certaines absences. Ce projet pourrait nous permettre également de dépasser certains effets de seuil.

Nos objectifs pour la période 2019/2023 :

- ***Alerter nos partenaires institutionnels sur le fait que la non augmentation, voire la baisse ou la suppression, des subventions ne permettra pas de maintenir le niveau actuel d'activité.***

- ***Participer à la réflexion engagée par notre Fédération sur le modèle économique des centres sociaux.***
- ***Poursuivre la réflexion engagée sur l'évolution et l'organisation de notre EAJE, avec nos partenaires institutionnels.***
- ***Rechercher de nouvelles subventions, notamment auprès de Fondations et de Mutuelles (notamment AG2R dans le cadre de son partenariat avec l'URACS)***
- ***Poursuivre une augmentation annuelle de nos tarifs de 1%.***
- ***Développer de nouvelles activités en remplacement de celles qui ont dû être arrêtées parce qu'elles étaient déficitaires (Zumba, Danses en ligne, Anglais).***
- ***Statuer en CA sur les activités qui s'avèreraient déficitaires.***
- ***Intégrer une nouvelle comptable (prise de poste en janvier 2019) au sein de notre équipe.***
- ***Intégrer l'outil de gestion travaillé conjointement entre la CAF et des centres sociaux.***
- ***Interroger les temps de travail à chaque départ de salarié de l'équipe permanente, en compensant le cas échéant toute diminution de temps de travail par une baisse de la charge de travail.***

Ressources humaines

Les ressources humaines de l'association se composent de bénévoles, de salariés et de prestataires.

La gouvernance de l'association est assurée par des instances statutaires présentées ci-dessous. L'ensemble des salariés et des bénévoles d'activité (hors administrateurs) sont placés sous la hiérarchie du directeur. Les administrateurs sont les employeurs, le directeur est le chef du personnel. Par délégation, ce dernier met en œuvre les processus de recrutement (avec au moins 1 membre du Bureau pour les postes de permanents), rédige les fiches de poste, réalise les entretiens annuels, représente l'employeur auprès des IRP, propose le plan de formation annuel au CE puis au Bureau pour validation, peut décider d'une sanction disciplinaire…

Les délégations ont été retravaillées en 2019 et formalisées dans un document validé en Bureau.

En raison de la complexification des lois et des normes ainsi que de la professionnalisation de la gestion des Centre Sociaux (CS), il ne nous est pas possible, en notre qualité de Membres du Bureau de faire prendre sur notre seule initiative, toutes les mesures correspondant aux obligations légales à la charge de l'employeur.

1/Fonctionnement général de l'association

Le Directeur du centre socio-culturel est le garant de la mise en œuvre du projet social et du projet familles agréés par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour la durée de l'agrément.

Le Directeur, avec l'ensemble de l'équipe salariée, reste à l'écoute des besoins, demandes, envies d'agir des habitants du territoire, pour que, ce qui s'élabore dans le centre social corresponde bien à leurs attentes.

Le Directeur veille à entretenir et développer de bonnes relations avec les partenaires associatifs et institutionnels, et favoriser tout nouveau contact susceptible de renforcer le projet social.

Le Directeur accompagne et soutient les administrateurs et les instances associatives afin de piloter ensemble, au mieux, le projet social et le projet familles

Il informe le Bureau et le Conseil d'Administration du déroulement de ces actions et du partenariat avec l'extérieur.

Le Directeur prépare l'ordre du jour du Bureau en accord avec un Membre du Bureau. Il participe avec le Bureau à l'élaboration de l'ordre du jour des Conseils d'Administration, ainsi qu'à la préparation de l'Assemblée Générale.

Il participe au Bureau et au Conseil d'Administration.

Il réunit l'information nécessaire permettant la réflexion dans le cadre de ces instances, et, par son attitude, facilite la prise de décision par le Bureau ou le Conseil d'Administration. Il est responsable de l'application de ces décisions.

Il assure la liaison entre le Conseil d'Administration et les organismes financeurs, les collectivités locales, les pouvoirs publics, compétence partagée avec le bureau et le Conseil d'Administration.

Il peut être amené à représenter l'association en certaines occasions, dont il doit rendre compte au Bureau et/ou au Conseil d'Administration.

Il participe aux commissions internes de travail constituées d'administrateurs et de salariés du centre social.

2/Gestion du personnel

D'une manière générale, il assure la mise en œuvre, au quotidien, au sein de l'association, des décisions prises par le Conseil d'Administration (CA) en matière de politique sociale :

- *Organiser la gestion administrative et courante du personnel et de la paie, être le garant de sa conformité avec les dispositions légales et conventionnelles ;*
- *Garantir le respect de la réglementation concernant l'embauche des salariés, la tenue des dossiers du personnel, les contrôles médicaux et la tenue des registres obligatoires ;*
- *Etre le garant de la conformité des dispositifs mis en œuvre de traitement des données nominatives relatives aux membres du personnel, au regard de la Réglementation générale de la protection des données personnelles (RGPD);*
- *Organiser des réunions d'équipe et informer le Bureau, s'il l'estime nécessaire, des points abordés dans ces réunions.*

2.1 Recrutement

- *Pour une création de poste en CDI, le Directeur associé au Bureau constate le besoin. Le Bureau après validation, le soumet au CA qui décide de la création de poste.*
- *Pour un recrutement sur un poste existant, la décision est collégiale et se fait par consensus Bureau/Direction.*

Le Directeur rédige la fiche de poste, évalue la pesée, sélectionne le type de contrat, rédige les contenus du contrat de travail en concertation avec la Comptable, sélectionne les candidatures en vue d'entretien de recrutement. Ces éléments sont communiqués au Bureau pour validation.

Le Bureau propose une commission de recrutement constituée du Directeur et au moins un Administrateur choisi en fonction de la nature du poste pour réaliser les entretiens d'embauche et faire la sélection définitive du candidat.

Le Membre du Bureau en charge de la mission RH signe les contrats de travail ; en cas d'absence, délégation est faite à un autre membre du Bureau.

Le Directeur est chargé d'informer l'équipe de la création du poste et du processus en cours lors des réunions d'équipe. Il se charge d'accueillir les nouvelles personnes au sein de l'équipe et s'occupe de son intégration au sein de l'association.

Le Bureau informe le CA du déroulement du processus de recrutement.

- *Pour les recrutements des professionnels en CDD ou des vacataires (Intervenants, Animateurs pendant les vacances), le Directeur décide et s'occupe de tout le processus jusqu'à la signature des contrats. Il présente les éléments au Bureau pour information. Le Directeur peut déléguer le recrutement de vacataires aux responsables de secteur et signe le contrat final.*

2.2 Evolution de poste, de la pesée ou de la fiche de poste.

Le Directeur associe le Bureau aux projets de modifications de contenu de fiches de poste, de modification de pesée et à l'argumentation des raisons qui motivent ces évolutions. Ils évaluent au regard de la convention collective, les incidences sur la pesée et le budget.

Le Directeur prépare les modifications contractuelles nécessaires à la mise en application (avenant contrat de travail et fiche de poste, etc.) et signe les avenants.

2.3 Durée du travail, de repos et de congés payés.

Le Directeur :

- *S'assure du respect de la réglementation en vigueur et sécurise la gestion du personnel en terme de durée de travail, repos et congés payés ;*

- *Assure la gestion administrative des aménagements d'horaires de travail, absences du personnel et congés divers ;*

- *Fait respecter les préconisations du Bureau en matière de récupérations, d'heures supplémentaires et complémentaires pour le personnel et pour lui-même.*

2.4 Evaluation.

Le Directeur élabore les outils d'évaluation sur la base d'objectifs individuels et/ou collectifs fixés à l'année N-1. Les objectifs sont fixés par le Directeur.

Le Directeur organise le calendrier des évaluations dans les délais prévus par la convention collective. Il réalise les entretiens.

Le Bureau donne tout pouvoir à la Direction pour la consultation de conseillers (Expert-Comptable, CAC, avocat…) en cas de besoin afin d'être accompagné pour respecter les différentes législations.

2.5 Formation professionnelle.

Le Bureau et le Directeur déterminent ensemble les priorités de formation autour du projet et de sa mise en œuvre pour l'ensemble du personnel. Le Bureau vote le plan de formation. C'est dans un deuxième temps, s'il reste des financements, que sont examinées les demandes des salariés qui n'entrent pas dans les priorités de l'association.

Le Directeur propose, en lien avec les salariés :

- *Les choix de formations,*
- *Le choix des organismes de formation,*
- *Le cadre légal du régime de formation,*
- *La garantie de la mise en œuvre des obligations en matière de formations obligatoires ayant trait aux conditions de travail, d'hygiène et de sécurité.*

Il s'appuie, entre autres, sur les besoins émergeant des entretiens d'évaluation annuels.

Le Directeur délègue à la Comptable l'organisation du traitement des dossiers « Uniformation » et le suivi comptable des remboursements du fonds de formation.

Le directeur informe le Comité social et économique (CSE) des choix retenus en matière de formation. Il informe les salariés dans le cadre des réunions d'équipe.

2.6 Gestion des instances représentatives du personnel.

- *Assurer la mise en place, le renouvellement et le fonctionnement régulier des instances représentatives du personnel, et ce, en conformité avec la législation sociale.*
- *Animer les réunions du CSE.*

2.7 Protection sociale complémentaire.

Assurer la mise en œuvre de la politique du centre social et participer aux choix des assureurs, mutuelles ou tous organismes et compagnies agréés et reconnus dans le domaine de la prévoyance sociale. Mener avec eux ou à leur encontre, toutes négociations, actions ou contentieux, étant rappelé qu'en cas de contentieux mettant en jeu tous chefs cumulés, une somme d'un montant supérieur à 1 000 € (mille euros), il vous appartiendra de solliciter au préalable le Bureau de l'association. Conclure ou aménager par avenants, tous contrats ou conventions, après accord des membres du Bureau.

2.8 Sanctions, Observation, Avertissement, Mise à pied, Licenciement.

La décision est prise par le Directeur pour les sanctions, avertissements, mises à pieds pour l'ensemble des salariés ; et collégialement avec le Bureau pour les licenciements.

Le Directeur met en œuvre la sanction dans le respect de la convention collective. Il s'appuie, pour ce faire, sur le service juridique SNAECSO, ou le cas échéant, sur les conseils d'un Avocat.

La Direction constitue un dossier objectivé des faits répréhensibles et leur historique de nature à entraîner toute sanction, observation, avertissement, mise à pied, licenciement… et ce pour chacun des salariés. Les courriers sont signés par un membre du Bureau.

2.9 Gestion des conflits.

Le Directeur gère en direct les conflits entre salariés. Il informe le Bureau des tensions pouvant exister entre personnes. Il informe le Bureau des décisions qu'il a mises en œuvre.

3/ Réglementation en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

3.1 Assurer la sécurité des salariés et des tiers.

- *Par la formation du personnel permanent à la sécurité sur chaque poste de travail, et l'information des personnes nouvellement embauchées, des salariés sous contrat de travail à durée déterminée, des travailleurs temporaires ;*
- *Par l'affichage d'instructions de sécurité ;*
- *Par la conception de mesures de sécurité et d'hygiène individuelles ou collectives adaptées à l'activité ;*
- *Par le contrôle de l'application, par les salariés, des dispositifs de sécurité individuels ou collectifs ;*
- *Par la mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).*

3.2 Veiller à la sécurité des équipements et des locaux du centre social.

- *Par la mise en place et le maintien en bon état d'utilisation et de conformité à la règlementation de l'ensemble du matériel utilisé par le personnel, de l'ensemble des dispositifs collectifs et individuels de sécurité, notamment en matière d'incendie (respect des vérifications périodiques, affichages et exercices de sécurité) ;*
- *Par la mise en place d'un affichage des consignes de sécurité propres à chaque site.*

3.3 Veiller au strict respect de l'ensemble des règles sanitaires et d'hygiène.

- *S'assurer de la propreté et de l'entretien des locaux ainsi que de leur rangement ;*
- *S'assurer également du respect des règles relatives à l'hygiène concernant le nettoyage des matériels et imposer, le cas échéant, au personnel, le port de vêtements de travail mis à disposition.*

Le Directeur du Centre Social, de par sa fonction, bénéficie de l'autorité et des moyens nécessaires pour veiller à l'observation de ces dispositions.

4/ Dimension économique, comptable, fiscale et financière.

- *Etre l'interlocuteur et représenter la dite association auprès des tiers, y compris auprès de toutes administrations publiques, semi-publiques ou organismes privés dans les domaines du droit du travail, du droit de la sécurité sociale et de la protection sociale, mais aussi administratifs, fiscaux et comptables ;*
- *Faire et souscrire à ce titre toutes déclarations, payer toutes cotisations, taxes, redevances ou impôts, introduire toute demande en exonération, réduction ou remise des dites cotisations, taxes, redevances ou impôts, présenter et signer tous documents et toutes déclarations à ces fins ;*
- *Signer toutes correspondances et documents se rattachant à ces fonctions et responsabilités ;*
- *Le Directeur aura plus particulièrement en charge :*
    - *La supervision et le suivi de la bonne tenue comptable des opérations de l'association en étroite collaboration avec le ou la comptable du centre ;*
    - *La préparation du budget prévisionnel : le suivi dudit budget prévisionnel et son actualisation en cours d'année.*
    - *Avec l'accord du Membre du Bureau en charge des finances, la conclusion de toutes transactions et opérations financières relatives à la gestion administrative, comptable, fiscale. A ce titre, le Directeur dispose de la signature en banque. Néanmoins, les règlements par chèque se feront par le Directeur jusqu'à 500 €, et par un membre du Bureau désigné au-delà de ce montant.*

- *La validation et l'autorisation de toutes dépenses courantes en espèces dans la limite de 500€ par achat ;*
- *La supervision et validation par signature avant paiement de l'état des salaires de chaque mois ;*
- *En lien avec la Comptable, l'Expert-comptable et le Membre du Bureau en charge des finances, la préparation du rapport financier en vue de la tenue de l'Assemblée Générale annuelle ;*
- *La finalisation du rapport de gestion conformément aux remarques du CA.*

Le Membre du Bureau en charge des finances et le Commissaire aux Comptes (CAC) auront un contrôle sur la légalité des opérations exécutées et la justesse des informations diffusées lors de la présentation des comptes clôturés à l'Assemblée Générale.

Le Directeur s'engage à fournir toutes les informations orales et écrites au CAC afin qu'il puisse assurer sa mission dans les conditions les meilleures.

Le Directeur exercera un véritable contrôle budgétaire en veillant à faire établir, au moins une fois par an, une situation provisoire de gestion présentée au Bureau. Dans ce cadre, il alertera le Bureau en cas d'écart important entre les prévisions et les réalisations.

Le Directeur aura la responsabilité de l'établissement des demandes globales de financement par action. Cependant, les contrats, marchés ou conventions feront l'objet d'une décision du CA ou du Bureau et seront signés par un membre du Bureau désigné par le CA.

Les subventions sont un des éléments du budget, un tableau de bord de suivi des subventions est un outil indispensable au Directeur et au Bureau. Le Directeur s'assurera de l'existence et de la bonne utilisation de cet outil.

5/ Moyens.

Le Directeur a tous pouvoirs, y compris au plan financier, dans les limites ci-dessus définies, pour prendre ou faire prendre, les mesures indispensables à l'observation des prescriptions indiquées ci-dessus, pour veiller à l'application des mesures qu'il aura prises ou des consignes qu'il aurait données. Il devra tenir informé le Bureau des difficultés qu'il pourrait rencontrer à ce sujet.

Il dispose des moyens nécessaires à l'exercice de ces pouvoirs et notamment de l'assistance des services et conseils spécialisés, ainsi que la connaissance des textes applicables.

En raison de ses compétences professionnelles et techniques, le directeur reconnait disposer de l'autorité et des moyens suffisants pour exercer pleinement ces responsabilités.

Les exigences spécifiques que comporte la fonction des Directeurs impliquent, bien entendu, que sa responsabilité soit susceptible d'être recherchée, mise en cause, et le cas échéant sanctionnée sur le plan pénal en cas de manquement à son obligation professionnelle. Il assumera en conséquence, toutes les responsabilités que la Loi et la règlementation mettent à la charge de l'employeur dans ces différents domaines.

Il a enfin, en raison de la nature et du nombre des mesures à prendre, la faculté de subdéléguer, dans les mêmes termes, les pouvoirs nécessaires à celui ou ceux de ses subordonnés, dont il a reconnu l'autorité, les qualités et la compétence les qualifiant pour recevoir semblable délégation.

Il met à leur disposition les moyens nécessaires, à l'entier accomplissement de la mission confiée.

Ces délégations devront être données par écrit et il lui appartiendra d'en informer le Bureau et de lui donner une copie de ces dernières.

L'organigramme en place sur la durée du projet 2015/2018 est maintenu pour la période 2019/2023.

Organigramme hiérarchique

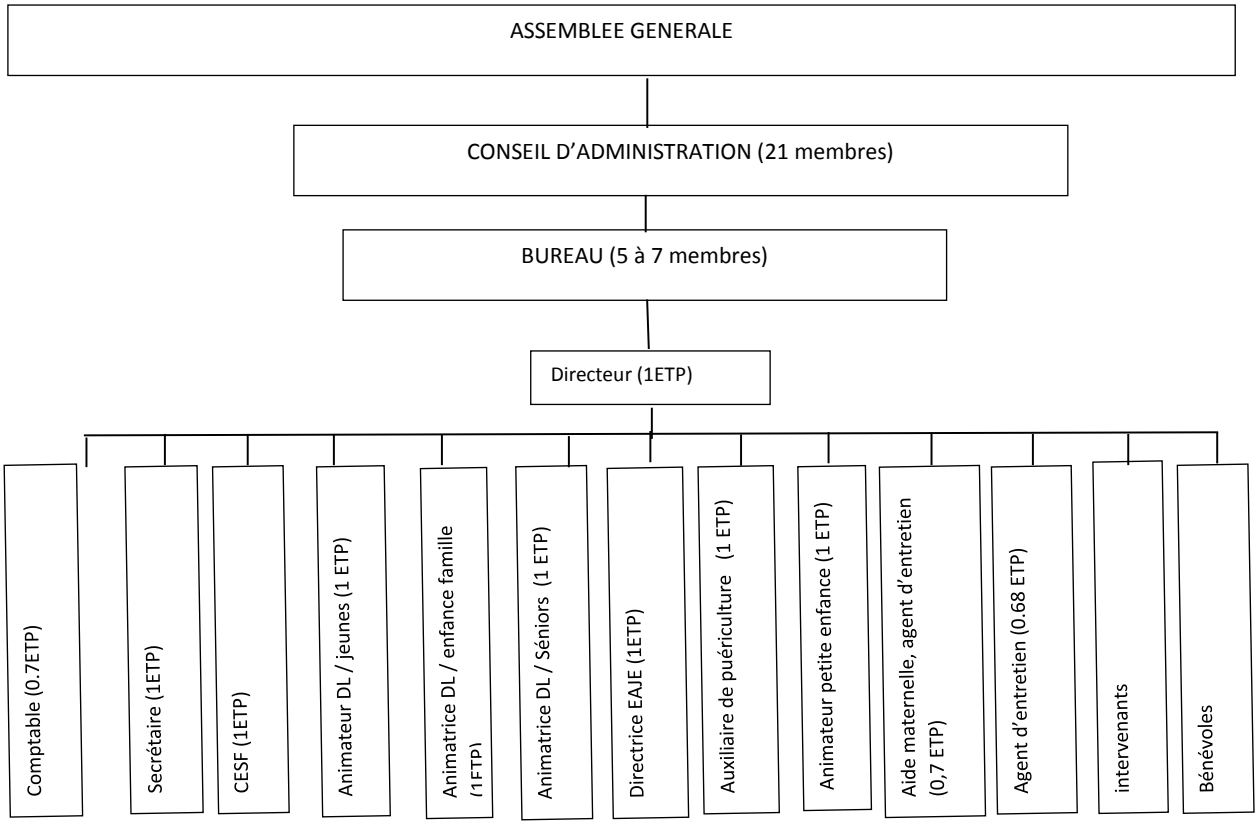

Organigramme fonctionnel

Les relations fonctionnelles sont très nombreuses et ne peuvent pas figurer sur un schéma qui serait illisible. L'organigramme ci-dessous met en évidence :

- les fonctions transversales de la comptable et de la secrétaire ;
- les relations collatérales entre professionnels et intervenants ou bénévoles, avec en particulier pour objectif de prévenir les cloisonnements entre secteurs, la bonne information des adhérents par les intervenants sur l'association et un partage des préoccupations et propositions des adhérents.
- l'équipe EAJE placée sous l'autorité fonctionnelle de sa directrice.

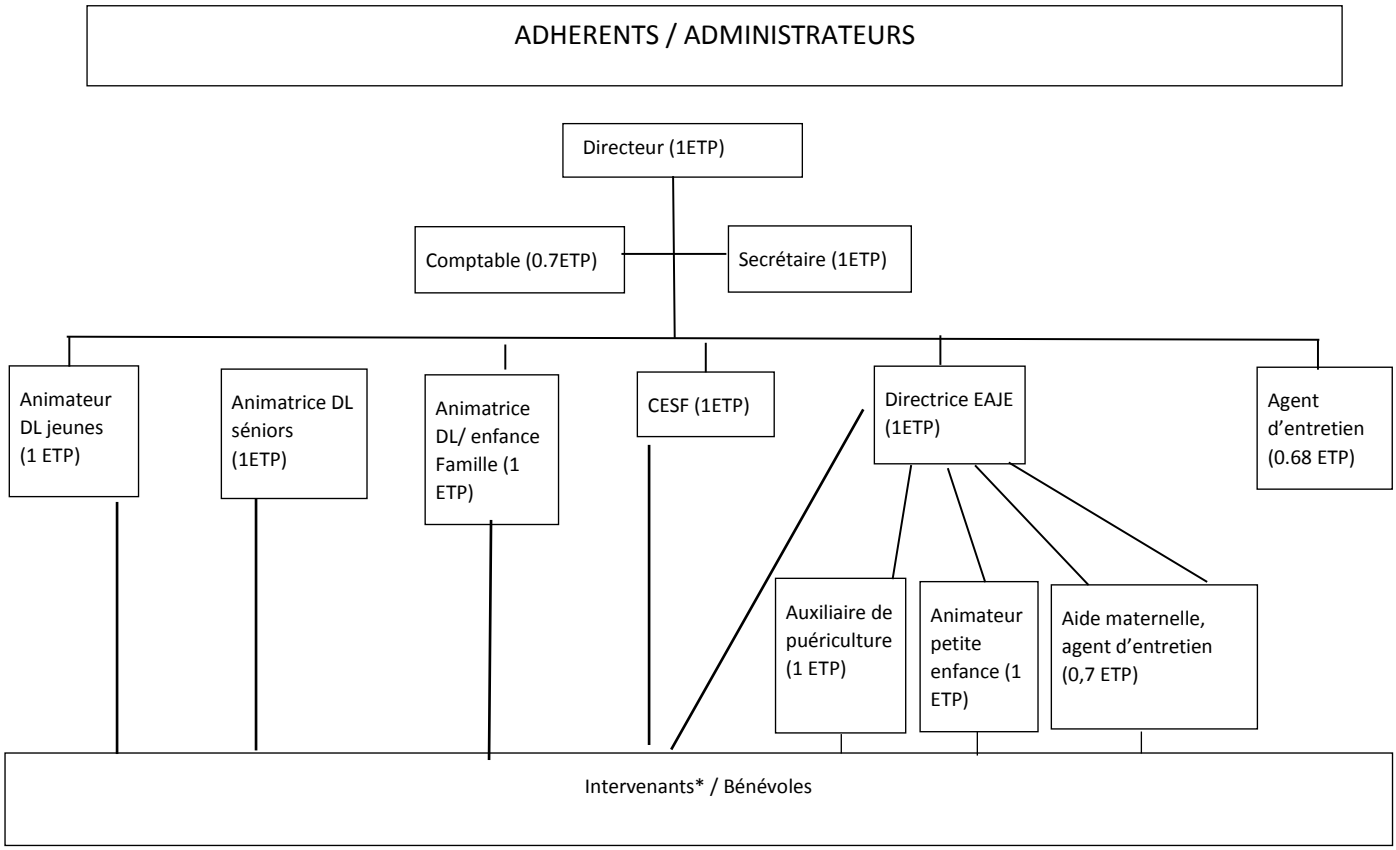

****Intervenants au 1er janvier 2019 :***

<u>Intervenants bénévoles encadrant des activités (15) :</u> Encadrants bénévoles pour les randonnées (10 bénévoles, dont 3 référents : Alain Degand, Roger Bernon, Fabienne Ducrot), Claude Rosenblatt Lanher (café philo), Nicole Salaud Salmon (danses, temps du livre à la crèche), Jeannine Placet, Jean-Claude Larivière (atelier mémoire), groupe de lecture.

<u>Intervenants salariés (9) :</u> Virginie Brunet (Couture), Marjorie Crassard Picton (Tai Chi), François Xavier Iss (Sophrologie), Christine Joubert (Gymnastique), Robert Perillier (Guitare), Antoine Raby (Kung Fu), Maya Sanchez Pacot (Gymnastique), Vincent Valzania (Flûte Traversière), Dominique Girard Blanc (Yoga)

Intervenant assurant des prestations (6) : Magalie Chaucesse (Informatique), Mohammed El Amraoui (atelier d'écriture), Virginie Mantel (Yoga), Cécile Pellegrino (Chorale), Serge Sommer (Théâtre), Sandra Vigouroux (Peinture dessin)

Nos objectifs pour la période 2019/2023 :

- ***Formaliser les délégations avec le soutien de la Fédération.***
- ***Associer davantage le travail des intervenants aux professionnels des différents secteurs.***

Locaux & matériel

Le Centre socio-culturel dispose de 3 sites dans le 5ème arrondissement :

- Le siège de l'association situé au 10 Impasse secret, mis à disposition par la Ville de Lyon
- L'Espace 33 situé au 33 rue Sœur Janin, mis à disposition par la Ville de Lyon
- Un local au 1 rue Jeunet mis à disposition par Grand Lyon Habitat

Ces différents sites nous permettent des interventions dans différents quartiers de notre territoire d'action et de tisser des liens avec des habitants de chacun d'entre eux pour soutenir leur mobilité.

Nous constatons toutefois que le siège de l'association n'est pas adapté à notre activité : manque de place, inaccessibilité de certaines salles (au 2ème étage, sans ascenseur), non repéré par une partie des habitants… Il est essentiel d'engager une discussion avec nos partenaires institutionnels sur le devenir du Centre socio-culturel du Point du jour, en lien notamment avec le développement du territoire et le projet de métro : « Quel centre socio-culturel du Point du jour voulons-nous en 2030 ? »

Nos objectifs pour la période 2019/2023 :

- ***Engager une discussion avec la Ville et la CAF sur la nécessité de disposer de locaux plus adaptés à nos missions***
- ***Installation par la Ville de Lyon de plaques anti-bruit dans le dortoir de la crèche.***
- ***Ravalement de la façade.***
- ***Evaluation de la qualité de l'air à la crèche.***
- ***Rénovation de l'Espace 33 (prévue dans la convention GSUP).***
- ***Mettre en place une Commission développement durable pour définir un plan d'action qui inscrive le centre dans la transition écologique.***

Communication

Dans le cadre du projet social et du projet familles 2015/2019, l'association a particulièrement amélioré sa communication pour être mieux identifié par les habitants. Une commission communication a travaillé sur cet enjeu pendant plusieurs années.

Une enquête auprès des adhérents sur leur perception de l'association nous a ainsi amené à changer de logo. Nous avons retenu un rond pour symboliser le Point du jour et le point de rencontre que l'association se propose d'être avec les habitants. Les 2 bulles de paroles symbolisent les échanges.

Nous avons ainsi adopté une charte graphique pour gagner en lisibilité. Elle est appliquée pour l'ensemble des flyers et affiches de l'association. Les professionnels de l'équipe permanente se sont formés à l'utilisation d'un logiciel pour la production de supports de communication.

Une fresque réalisée sur un mur du Centre socio-culturel, en remplacement d'une fresque vieillissante, rend plus visible le siège de notre association.

Nous avons été vigilants à utiliser les supports de communication écrits pour communiquer sur nos actions, en particulier : Le Progrès et Lyon citoyen (page arrondissement). Nous regrettons que l'espace dédié au 5ème arrondissement dans Le Progrès soit parfois très réduit.

Pour autant, nous savons que nous avons encore une marge de progrès importante au vu du nombre d'habitants qui ne nous connaissent pas et/ou ne nous repèrent pas.

Nos objectifs pour la période 2019/2023 :

Communiquer au plus près des habitants :

- ***Utiliser le panneau d'information installé par Grand Lyon Habitat à Janin.***
- ***Re-solliciter la Mairie d'arrondissement sur l'installation d'un panneau d'information place Bénédicte Teissier***
- ***Statuer sur notre présence sur les réseaux sociaux pour gagner en visibilité auprès des habitants qui les utilisent.***

Mieux repérer le siège de notre association :

- ***Statuer sur l'achat d'un totem ou d'une voile que nous pourrions installer sur le trottoir, en face de notre entrée.***
- ***Continuer à solliciter un ravalement de la maison ancienne auprès de la Ville de Lyon.***

Comme pour le projet précédent, nous prévoyons une évaluation en continue sur la durée de l'agrément avec une mise en débat à chaque assemblée générale.

Cette évaluation sera réalisée à partir :

- Des indicateurs identifiés dans le projet 2019 – 2023
- Deux questions évaluatives qui ont été définies lors de l'élaboration du projet. L'une est spécifique au projet social et l'autre est transversal à ce projet et au projet familles.

Une question évaluative spécifique au projet social :

Constat de départ : une majorité de nos adhérents s'inscrivent initialement pour participer à une activité et/ou bénéficier d'un service. Un nombre significatif d'entre eux ne mesure pas toujours qu'ils adhérent à une association au sein de laquelle ils pourraient s'engager de différentes manières. Nous avons retravaillé, dans le cadre de notre projet social précédent, notre communication (élaboration d'une charte graphique, affichage de la charte des centres sociaux, panneau d'information sur la vie associative…) et proposer certains temps spécifiques (session d'accueil lors de la rentrée de septembre, invitation des nouveaux adhérents aux vœux…). Nous allons continuer à travailler sur cet enjeu, qui demeure important, dans les 4 années à venir.

Question évaluative : **Comment accompagner les adhérents du Centre socio-culturel de la consommation à l'action ou à l'engagement ? Quels sont les effets attendus ?**

Une question transversale aux projets social et familles :

Constat de départ : dans le cadre de notre projet social, nous avons renforcé notre engagement en faveur d'un développement durable, avec par exemple les différentes éditions du « Point du jour se met au vert », notre participation à des temps forts sur le territoire (Janin fête le printemps, le temps vert à Jeunet), à une dynamique fédérale, et l'évaluation de notre empreinte carbone. Les enjeux liés au développement durable demeurent d'actualité.

Question évaluative : **En quoi le centre socio-culturel contribue à la transition écologique sur le territoire ?**

- **Comment accompagne-t-il l'évolution des connaissances et des pratiques des habitants ?**
- **A-t-il pris des mesures pour réduire sa propre empreinte carbone ? Le cas échéant, quelles en sont les effets ?**

SIGLES

AG : Assemblée Générale

AJD : Atelier Jeudi Dimanche

ALAE : Accueil de Loisirs Associés aux Ecoles

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

ASL : Ateliers Sociolinguistiques

ASV : Atelier Santé Ville

CA : Conseil d'Administration

CAF : Caisse d'Allocation Familiale

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

CEL : Contrat Educatif Local

CESF : Conseiller-lère en Economie Sociale et Familiale

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

CMP : Centre Médico-Psychologique

CS : Centre Social

CSC : Centre Socio-Culturel

CSF : Confédération Syndicale des Familles

DD : Développement Durable

DSL : Développement Social Local

EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

EJE : Educateur-trice de Jeunes Enfants

EHPAD : Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendante

ENSATT : Etablissement National Supérieur des Arts et Techniques du Théâtre

ETP : Equivalent Temps Plein

FCSR : Fédération des Centres Sociaux du Rhône et de la Métropole de Lyon

GSUP : Gestion Sociale Urbaine de proximité

IRIS : Ilots Regroupés pour l'Information Statistique

LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents

LAP : Lieu d'Accueil Parents

MDMS : Maison De la Métropole pour les Solidarités (ex MDR, ex MDM)

ML : Mission Locale

PEDT : Programme Educatif De Territoire

PLUH : Plan Local d'Urbanisme et pour l'Habitat

PRE : Programme de Réussite Educative

PS : Prestation de Service

PSU : Prestation de Service Unique

QPV : Quartier en Politique de la Ville

QVA : Quartier en Veille Active

RAM : Relai Assistantes Maternelles

REAAP : Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents

SPES : Soutien Personnalisé contre l'Echec Scolaire

URACS : Union Rhône Alpes des Centres Sociaux

VFS : Vacances Familles Solidarités

VRAC : Vers un Réseau d'Achat en Commun

VVV : Ville Vie Vacances

Centres Sociaux

Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France [FCSF]

VILLE DE LYON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Rhône

Carsat Retraite & Santé au travail
Rhône-Alpes

GRANDLYON la métropole

CENTRE SOCIO CULTUREL DU POINT DU JOUR

CENTRE SOCIO-CULTUREL DU POINT DU JOUR

10, IMPASSE SECRET - 69005 LYON - 04.78.25.55.89 - POINT-DU-JOUR-CSC.FR